

# Rapport financier.

## Rapport financier Groupe CFF

Compte de résultat du groupe CFF	76
Bilan du groupe CFF	77
Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF	78
Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF	80
Annexe aux comptes consolidés 2023	81
Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe	107

## Rapport financier CFF SA

Compte de résultat de CFF SA	110
Bilan de CFF SA	111
Annexe aux comptes annuels de CFF SA	112
Proposition d'utilisation du résultat	122
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	123

# Compte de résultat du groupe CFF.

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2023	2022
<b>Produits d'exploitation</b>			
Produits du trafic	1	4 577,5	4 242,5
Prestations des pouvoirs publics	2	3 147,4	3 127,2
Produits résultant de la location d'immeubles	3	685,7	657,0
Produits accessoires	4	1 584,3	1 343,2
Prestations propres	5	1 429,4	1 356,9
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>11 424,3</b>	10 726,8
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de matières premières et consommables	6	-899,6	-827,7
Charges de personnel	7	-4 685,3	-4 540,3
Autres charges d'exploitation	8	-2 919,0	-2 811,2
Amortissements des immobilisations financières	9, 19	-0,6	-0,5
Amortissements des immobilisations corporelles	9, 20	-2 304,6	-2 452,8
Amortissements des immobilisations incorporelles	9, 21	-240,7	-254,1
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>-11 049,8</b>	-10 886,7
<b>Résultat d'exploitation/EBIT</b>		<b>374,4</b>	-159,8
Résultat financier	10	-115,4	-134,5
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>259,1</b>	-294,4
Résultat issu de la vente de biens immobiliers	11	30,4	8,1
<b>Bénéfice/Perte du groupe avant impôts</b>		<b>289,5</b>	-286,3
Impôts sur les bénéfices	12	-19,4	-20,9
Parts des minoritaires	13	-3,5	61,8
<b>Bénéfice/Perte du groupe</b>		<b>266,5</b>	-245,4

# Bilan du groupe CFF.

## Actif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	14	152,5	146,7
Créances résultant de livraisons et de prestations	15	367,1	336,3
Autres créances	16	146,5	144,8
Stocks et travaux en cours	17	477,1	429,9
Comptes de régularisation actif	18	585,7	343,5
<b>Total Actif circulant</b>		<b>1 728,8</b>	1 401,1
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations financières	19	489,5	482,4
Immobilisations corporelles	20	44 286,6	43 893,1
Immobilisations corporelles en cours de construction	20	7 280,5	6 631,9
Immobilisations incorporelles	21	1 236,3	1 153,8
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>53 292,9</b>	52 161,1
<b>Total Actif</b>		<b>55 021,7</b>	53 562,2

## Passif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2023	31.12.2022
<b>Capitaux étrangers</b>			
Dettes financières à court terme	22	1 161,2	867,1
Prêts des pouvoirs publics à court terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	0,7	0,7
Dettes résultant de livraisons et de prestations	24	712,8	659,6
Autres dettes à court terme	25	270,5	227,5
Comptes de régularisation passif	26	1 994,4	1 610,2
Provisions à court terme	27	429,9	326,9
<b>Total Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>4 569,5</b>	3 692,1
Dettes financières à long terme	22	10 254,0	10 717,6
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	26 617,4	25 784,1
Autres dettes à long terme	25	665,9	671,5
Provisions à long terme	27	466,9	501,2
<b>Total Capitaux étrangers à long terme</b>		<b>38 004,2</b>	37 674,5
<b>Total Capitaux étrangers</b>		<b>42 573,8</b>	41 366,6
<b>Fonds propres</b>			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserves issues du capital		2 069,1	2 069,1
Réserves provenant de bénéfices		1 013,1	1 297,1
Bénéfice/Perte du groupe		266,5	-245,4
<b>Fonds propres sans parts des minoritaires</b>		<b>12 348,8</b>	12 120,8
Parts des minoritaires	13	99,2	74,9
<b>Total Fonds propres</b>		<b>12 448,0</b>	12 195,7
<b>Total Passif</b>		<b>55 021,7</b>	53 562,2

# Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF.

78

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2023	2022
Bénéfice/Perte du groupe		266,5	-245,4
Amortissements de l'actif immobilisé	19, 20, 21	2 541,5	2 560,9
Pertes sur dépréciations d'actifs	20, 21	4,5	146,5
Diminution de provisions		69,2	-17,0
Autres charges sans incidence sur le fonds		5,3	5,4
Bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés		-64,0	-17,3
Bénéfices proportionnels résultant de la prise en compte selon la méthode de la mise en équivalence		-2,9	-1,1
Résultat des parts des minoritaires		3,5	-61,8
Variation de l'actif circulant net	28	-47,8	71,1
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation avec prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure</b>		<b>2 775,8</b>	2 441,4
Prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		-1 480,7	-1 509,1
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation sans prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure</b>		<b>1 295,1</b>	932,4
Sorties de fonds résultant de la modification du périmètre de consolidation		6,9	0,0
Versements pour investissements d'immobilisations corporelles et d'immobilisations en cours de construction		-3 187,9	-3 339,7
Paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations corporelles		90,4	50,6
Versements pour investissements d'immobilisations financières		-3,7	-6,7
Paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations financières		1,6	1,9
Versements pour investissements d'immobilisations incorporelles		-329,7	-281,5
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>		<b>-3 422,5</b>	-3 575,4
Financement des investissements destinés au maintien de l'infrastructure ferroviaire via les contributions à fonds perdu de la Confédération		1 480,7	1 509,1
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire		833,2	672,1
Remboursements d'engagements financiers à court terme		-434,6	-447,5
Augmentation d'engagements financiers à long terme		264,9	924,0
Remboursements de capital aux actionnaires minoritaires		-11,0	-1,2
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>		<b>2 133,2</b>	2 656,4
<b>Variations des liquidités</b>		<b>5,8</b>	13,4
Liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier		146,7	133,3
Liquidités au 31 décembre		152,5	146,7
<b>Variation des liquidités</b>		<b>5,8</b>	13,4

## Flux de trésorerie disponible.

En millions de francs	<b>2023</b>	2022
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	1 295,1	932,4
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-3 422,5	-3 575,4
Flux de trésorerie disponible avant financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-2 127,4	-2 643,0
Flux de trésorerie résultant du financement des investissements destinés au maintien de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	2 313,9	2 181,1
<b>Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics</b>	<b>186,5</b>	-461,9
Flux de trésorerie résultant du financement des investissements commerciaux	-180,7	475,3
<b>Total Flux de trésorerie</b>	<b>5,8</b>	13,4

# Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF.

En millions de francs	Capital social	Réserves issues du capital (agios)	Réserves provenant de bénéfices	Écarts de conversion	Total sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Total avec parts des minoritaires
<b>Fonds propres au 1.1.2022</b>	<b>9 000,0</b>	<b>2 069,1</b>	<b>1 308,4</b>	<b>-10,2</b>	<b>12 367,3</b>	<b>139,0</b>	<b>12 506,3</b>
Modification du périmètre de consolidation	0,0	0,0	-0,5	0,5	0,0	-0,1	-0,1
Variation des actionnaires minoritaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,9	-1,9
Perte du groupe	0,0	0,0	-245,4	0,0	-245,4	-61,8	-307,1
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	-1,2	-1,2	-0,3	-1,5
<b>Fonds propres au 31.12.2022</b>	<b>9 000,0</b>	<b>2 069,1</b>	<b>1 062,6</b>	<b>-10,9</b>	<b>12 120,8</b>	<b>74,9</b>	<b>12 195,7</b>
Variation des actionnaires minoritaires	0,0	0,0	-37,2	0,0	-37,2	21,2	-16,0
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	266,5	0,0	266,5	3,5	270,1
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	-1,4	-1,4	-0,4	-1,7
<b>Fonds propres au 31.12.2023</b>	<b>9 000,0</b>	<b>2 069,1</b>	<b>1 291,9</b>	<b>-12,3</b>	<b>12 348,8</b>	<b>99,2</b>	<b>12 448,0</b>

Le capital-actions, entièrement libéré, est divisé en 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 50 francs. La Confédération est l'unique actionnaire.

Le montant des réserves statutaires et légales non distribuables au 31 décembre 2023 s'élève à 2021,5 millions de francs (2022: 1890,3 millions).

# Annexe aux comptes consolidés 2023.

## Principes de consolidation.

### Généralités.

Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats.

Le rapport financier des CFF est disponible en allemand, français et italien. La version allemande fait foi.

### Date de clôture.

La durée de l'exercice comptable est de douze mois pour toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. L'exercice comptable est identique à l'année civile.

### Périmètre de consolidation.

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA) et de toutes les sociétés dans lesquelles CFF SA détient, directement ou indirectement, la majorité des voix.

Les CFF sont en relation avec des sociétés ad hoc (SPE – Special Purpose Entities) pour des opérations de leasing transfrontalier. Ces sociétés ne font pas partie du périmètre de consolidation, car les CFF ne possèdent aucune participation ou option sur titres ni aucun droit de vote ou d'autres droits vis-à-vis de ces sociétés. Ces transactions sont inscrites au bilan en tant que leasing financier.

Les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont mentionnées dans la liste des participations du groupe CFF à la page 106.

### Méthode de consolidation.

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode d'acquisition. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges internes au groupe sont compensés réciproquement. Les gains intermédiaires découlant de transactions internes au groupe qui n'ont pas encore été réalisés par la vente à des tiers sont éliminés lors de la consolidation.

Lors de la première consolidation d'une société, son patrimoine et ses dettes sont évalués selon des principes uniformes. La différence entre les fonds propres qui en résultent et le prix d'achat (goodwill/badwill) est inscrite à l'actif et amortie de manière linéaire sur cinq ans au maximum.

La méthode de consolidation intégrale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles CFF SA détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50% et dont elle contrôle la politique financière et opérationnelle. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont comptabilisés à 100%; les parts de tiers aux fonds propres et au résultat sont présentées séparément. CFF SA détient une participation supérieure à 50% dans EuroBasilea SA et Lémanis SA. Ces sociétés ne font pas l'objet d'une intégration globale, mais sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence, car le critère du contrôle n'est pas rempli en raison d'accords et de dispositions statutaires.

Pour les participations dans des entités sous contrôle conjoint (joint venture), la méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée. Les différents partenaires exercent une influence absolument identique et un contrôle équivalent sur la société. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont saisis de manière proportionnelle.

Les sociétés associées, c'est-à-dire toutes les entreprises dans lesquelles CFF SA détient une participation de 20 à 50%, sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence. Elles sont comptabilisées à une valeur proportionnelle aux fonds propres au jour d'établissement du bilan. Leur réévaluation est inscrite au résultat financier.

### Parts des minoritaires.

Les parts des minoritaires figurant dans les comptes consolidés et le résultat du groupe correspondent à la part des tiers aux fonds propres et au résultat des sociétés consolidées, proportionnellement à leur participation dans ces dernières.

### Conversion monétaire.

Les comptes annuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation doivent être convertis au cours du jour de clôture s'ils sont établis en monnaies étrangères. L'actif et les capitaux étrangers sont également convertis au cours du jour de clôture. Les fonds propres sont évalués au cours historique, alors que les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'année. Les écarts de conversion résultant de l'application de cette méthode sont compensés par les réserves provenant de bénéfices, sans incidence sur le résultat.

Les cours de change suivants ont été appliqués:

	Cours moyen <b>2023</b>	Cours moyen 2022	Cours du jour de clôture <b>31.12.2023</b>	Cours du jour de clôture 31.12.2022
EUR	0,97	1,00	0,93	0,98

## Principes d'évaluation et d'organisation des comptes consolidés.

### Généralités.

Les comptes consolidés sont basés sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation et d'organisation uniformes. Le principe applicable est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs.

Les comptes sont évalués et arrondis à un chiffre après la virgule, ce qui peut donner lieu à des différences.

### Actif circulant.

Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, les avoirs en comptes postaux et les avoirs en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme ayant une durée résiduelle maximale de trois mois. Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Les billets de banque se trouvant dans les bancomats exploités par les CFF sont enregistrés comme liquidités au niveau du poste «Comptes de transit».

Les **créances résultant de livraisons et de prestations** ainsi que les **autres créances** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité concrets sont couverts par des provisions individuelles, les risques de perte latents par des corrections de valeur en fonction de la structure par âge et sur la base de valeurs empiriques.

Les **stocks**, généralement utilisés à des fins propres, sont comptabilisés soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient, déduction faite des éventuels escomptes accordés. Le principe de la valeur la plus basse est appliqué. Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte par des corrections de valeur. La détention de pièces de rechange stratégiques visant à garantir une exploitation ferroviaire optimale est prise en compte séparément. Tant que leur utilisation est prévisible, ces pièces sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication sans faire l'objet d'une correction de valeur.

Les **travaux en cours** sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur d'aliénation réalisable si elle est plus basse (principe de la valeur la plus basse). La saisie de leur résultat ne se fait qu'après le passage du risque de livraison et de prestation du mandataire au mandant (méthode du Completed Contract).

### Actif immobilisé.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations non consolidées dans lesquelles CFF SA détient au plus 20% des voix et qui sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur appropriées et économiquement nécessaires. Les participations dans les sociétés associées incluent les participations dans lesquelles CFF SA détient au moins 20% des voix et qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les prêts à long terme envers les sociétés associées sont portés en compte à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets. Les immobilisations financières englobent également les actifs des institutions de prévoyance et les réserves de cotisations d'employeur, lesquelles font l'objet d'une correction de valeur si une renonciation conditionnelle à leur utilisation a été accordée. Des impôts différés actifs sur des différences temporaires ainsi que sur des pertes fiscales reportées peuvent être comptabilisés dès lors qu'il est probable qu'ils pourront être réalisés dans le futur par l'existence de bénéfices imposables suffisants. Les autres immobilisations financières englobent les prêts à des tiers (déduction faite des corrections de valeur pour les risques de solvabilité), les opérations de régularisation à long terme des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés et les dépôts en espèces destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt.

Les **immobilisations corporelles** sont portées au bilan au coût d'acquisition ou au prix de revient. Les amortisse-



ments se font de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation, déduction faite des amortissements cumulés et des corrections de valeur nécessaires lors de l'évaluation postérieure. Les durées d'utilisation sont estimées comme suit (en années):

	Durée d'utilisation (en années)
<b>Véhicules</b>	
Véhicules sur rails	20-33
Véhicules routiers et autres	5-20
<b>Ouvrages d'art et voie ferrée</b>	
Ponts	80
Tunnels	80
Voies	25-50
Branchements	25-50
<b>Installations de courant de traction et de sécurité</b>	
Installations de la ligne de contact	25-50
Lignes de transport	40-60
Centrales électriques, génératrices et équipements électrotechniques	20-40
Centrales électriques, ouvrages hydrauliques	80
Postes d'enclenchement, signaux, systèmes de contrôle de la marche des trains	20-50
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	
Installations d'accueil	20-80
Télécommunications	4-20
Moyens d'exploitation et équipements	5-40
<b>Bâtiments</b>	
Ateliers, bâtiments d'exploitation, bâtiments de bureaux et d'habitation	20-75

Les intérêts passifs échus durant la réalisation des actifs sont activés si le délai requis entre le début du chantier et la mise en service est important. Basée sur la valeur moyenne du bien, l'activation est effectuée au taux moyen des capitaux étrangers portant intérêt.

Les valeurs immobilisées en leasing et assimilées à l'achat d'un objet sur le plan économique sont activées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la même durée que les immobilisations comparables. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées comme dettes financières.

Les **terrains non bâtis** englobent les terrains situés dans une zone constructible et ne comportant aucun bâtiment.

Les **immobilisations corporelles en cours de construction** comprennent l'ensemble des coûts de projets activables, relatifs à des immobilisations corporelles. Les coûts de projets non activables sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Les **immobilisations incorporelles** regroupent les valeurs incorporelles acquises (goodwill, droits d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation probable. Les immobilisations incorporelles créées par CFF SA ne sont activées que si elles sont identifiables et génèrent un profit mesurable sur plusieurs années, et si les coûts peuvent être définis de manière fiable.

Les durées d'utilisation des immobilisations incorporelles sont estimées comme suit (en années):

	Durée d'utilisation (en années)
Goodwill	5
Droits	selon le contrat
Logiciels	5-8

L'ensemble des coûts de projets activables figurent au poste «Immobilisations incorporelles en cours de construction». Les coûts de projets non activables sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Tous les actifs sont contrôlés à la date du bilan en vue d'identifier des signes de **dépréciation d'actifs** (Impairment). On parle de dépréciation lorsque la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable, à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'usage. S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable doit être ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation d'actifs doit être inscrite en diminution du résultat consolidé de la période.

## Capitaux étrangers.

Les capitaux étrangers sont comptabilisés à leur valeur nominale, exception faite des provisions et des dettes envers les institutions de prévoyance. Sont considérées comme dettes financières **à long terme** toutes les dettes d'une durée résiduelle supérieure à douze mois.

Les **dettes financières** englobent les prêts et les avances consentis par la Confédération et des tiers, tels que les dettes bancaires, les dettes résultant de contrats de leasing ou les dettes envers la Caisse du personnel CFF, ainsi que les dépôts en espèces destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt avec un solde passif. Les dettes bancaires englobent aussi les prêts de la société E, qui finance le matériel roulant des chemins de fer étatiques européens. Les CFF financent les investissements hors du secteur Infrastructure principalement par le biais de prêts à intérêts remboursables octroyés par la Confédération (prêts commerciaux).

Les **prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire** incluent les prêts octroyés par la Confédération et les cantons. Généralement, ils sont sans intérêts et remboursables sous conditions.

Les **dettes à long terme** englobent les régularisations des recettes à long terme.

Les **provisions** sont constituées s'il existe des engagements juridiques ou de fait. En cas de forte influence du facteur temps, le montant de la provision fait l'objet d'une opération d'escompte.

La provision vacances/avoirs en temps comprend, outre les gratifications pour ancienneté de service et les soldes de

jours de vacances non encore utilisés, les avoirs en temps supplémentaire et les avoirs en temps constitués dans le cadre du modèle de durée de la vie active «Flexa». Ce modèle offre aux collaboratrices et collaborateurs la possibilité de constituer une épargne (temps ou argent) sur un compte de temps individuel et de l'utiliser ultérieurement sous forme de temps.

Les provisions fiscales comptabilisées dans les provisions à long terme regroupent les impôts différés. Elles tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial et à la fiscalité locale. Elles sont constituées selon la méthode «liability» et, le cas échéant, adaptées périodiquement en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

## Endettement net porteur d'intérêts.

L'**endettement net porteur d'intérêts** est constitué des dettes financières à court et à long termes, déduction faite des liquidités. Le cas échéant, sont également déduits les titres et les créances financières à court terme ainsi que les dépôts en espèces comptabilisés dans les immobilisations financières à long terme et destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt.

## Engagements de prévoyance.

La prévoyance professionnelle du personnel de CFF SA, de CFF Cargo SA et de certaines sociétés du groupe est assurée par la Caisse de pensions CFF, juridiquement autonome. La Caisse de pensions CFF a adopté le régime de primauté des cotisations. Son financement est assuré par les cotisations des employeurs et des employés. Les autres sociétés du groupe sont rattachées à d'autres institutions de prévoyance ou disposent de leur propre institution.

Les incidences économiques sont définies chaque année sur la base des derniers comptes annuels publiés par les institutions de prévoyance ainsi que d'une estimation des risques reposant sur une évaluation dynamique. Elles sont ensuite calculées et portées au bilan conformément à la Swiss GAAP RPC 16. Un avantage économique est inscrit à l'actif uniquement lorsque l'excédent de couverture peut être utilisé par la société pour couvrir les charges de prévoyance futures. Un engagement économique est porté au passif lorsque les conditions de la constitution d'un engagement à long terme sont remplies. Les variations de l'avantage ou de l'engagement économique par rapport à l'exercice précédent sont enregistrées dans les charges de personnel dans le compte de résultat.

Les dettes envers les institutions de prévoyance et le personnel englobent également les dettes des CFF pour les

prestations des collaboratrices et collaborateurs à long terme.

## Compte de résultat.

Les produits englobent les produits liés à la vente de prestations de service dans le cadre de l'activité ordinaire et susceptibles de générer un avantage économique. Ils sont comptabilisés déduction faite des remises de prix, rabais, escomptes et frais de cartes de crédit. La date de comptabilisation correspond à la date de fourniture de la prestation.

Parmi les principales sources de revenus des CFF figurent les produits du trafic (voyageurs et marchandises), les prestations des pouvoirs publics et les produits résultant de la location d'immeubles.

Les **produits du trafic voyageurs** englobent la part des CFF aux recettes réalisées avec les ventes de billets et d'abonnements, tels que l'abonnement général, l'abonnement demi-tarif et les abonnements communautaires. Cette part est définie sur la base des calculs et relevés de l'Union des transports publics. La structure des titres de transport, le nombre de voyageuses et voyageurs et les tronçons parcourus sont extrapolés pour déterminer les recettes par entreprise de transport.

Les **produits du trafic marchandises** sont calculés sur la base des prestations de transport réellement effectuées au cours de la période sous revue.

Les **prestations des pouvoirs publics** comprennent les indemnités de la Confédération et des cantons liées à l'infrastructure ferroviaire et au trafic régional voyageurs et sont destinées à compenser les coûts qui ne sont pas couverts en vertu des conventions passées avec les commanditaires. Les **produits résultant de la location d'immeubles** regroupent les revenus issus de la location de surfaces commerciales dans les gares, de bureaux, de logements et de surfaces destinées à un autre usage, ajustés à la période. L'effet découlant de la couverture du risque de change est porté en compte dans le résultat financier.

## Produits dérivés.

Dans le domaine financier, les CFF appliquent une stratégie visant à réduire les risques. Les produits dérivés ne servent donc qu'à couvrir les opérations de base. Les instruments utilisés à des fins de couverture appliquent les principes d'évaluation du sous-jacent, mais le produit est comptabilisé au moment de la réalisation de l'opération de base.

Les instruments de couverture des flux de trésorerie futurs sont indiqués dans l'annexe jusqu'à la réalisation du flux de trésorerie sous-jacent. À la réalisation du flux de trésorerie ou en cas de cession du produit dérivé, la valeur actuelle de l'instrument financier est portée au bilan et comptabilisée

dans le résultat de la période de manière congruente par rapport au sous-jacent couvert.

La part à long terme est comptabilisée dans les autres immobilisations financières et reclassée dans les actifs de régularisation lorsqu'elle arrive à échéance.

## Engagements conditionnels et créances conditionnelles.

Les engagements conditionnels comprennent les cautionnements, les garanties et constitutions de gages ainsi que les autres engagements à caractère conditionnel. Ils sont portés en compte à leur valeur nominale. Les créances conditionnelles sont comptabilisées lorsqu'il s'agit d'actifs susceptibles de produire un avantage économique.

## Autres engagements ne figurant pas au bilan.

Les autres engagements ne figurant pas au bilan englobent tous les autres engagements ne pouvant pas être résiliés dans un délai de douze mois. Ils sont portés en compte à leur valeur nominale. Il s'agit essentiellement d'engagements d'investissement pour l'acquisition de matériel roulant et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, ainsi que d'obligations d'achat d'énergie.

# Remarques concernant les comptes consolidés.

## Modification du périmètre de consolidation.

En 2023, le périmètre de consolidation a connu les modifications suivantes:

- fusion d'AlpTransit Gotthard SA, Lucerne, avec CFF SA (janvier 2023);
- création de SBB Intermodal AG, Olten (détenue à 100%; avril 2023);
- création d'EuroBasilea SA, Muttenz (détenue à 60%; juillet 2023);
- augmentation de 35% de la participation dans CFF Cargo SA, Olten, désormais de 100% (août 2023).

## Dépréciations d'actifs de CFF Cargo SA.

Les difficultés du fret ferroviaire en Suisse ont un impact négatif sur les perspectives économiques de CFF Cargo SA. Le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'entreprise se sont nettement dégradés ces dernières années. Dans le cadre du trafic par wagons complets, des wagons ou groupes de wagons chargés de marchandises de toutes sortes et aux destinations diverses sont réceptionnés chez les clients avant d'être regroupés et réorganisés dans les gares de triage, puis acheminés sur de courtes distances pour être remis au destinataire. L'exploitation d'un tel réseau est soumise à des coûts fixes et fortement concurrencée par la route.

Le processus politique concernant la nouvelle loi sur le transport de marchandises est en cours. Vu les incertitudes concernant le soutien du trafic par wagons complets, l'évaluation des valeurs patrimoniales au cours de l'exercice 2022 s'est basée sur les valeurs nettes du marché. Au 31 décembre 2023, aucune autre correction de valeur ne s'est révélée nécessaire.

## Stabilisation financière des CFF.

En raison de l'augmentation constante de l'endettement des CFF, des pertes en trafic grandes lignes liées au coronavirus et de la mise en œuvre de la motion 22.3008 «Soutenir l'exécution des investissements des CFF et une vision à long terme en période de COVID-19», le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales des mesures visant à stabiliser la situation financière des CFF.

Les mesures ayant une incidence financière englobent un apport de capital exceptionnel destiné à compenser les pertes subies dans le trafic grandes lignes de 2020 à 2022 et les conditions auxquelles la Confédération peut octroyer des prêts dits de trésorerie tout en respectant les exigences du frein à l'endettement. Les Chambres fédérales déterminent actuellement les modifications qui doivent être apportées aux textes de loi. La mise en œuvre concrète n'est pas encore établie avec certitude.

## Conséquences de l'accident dans le tunnel de base du Saint-Gothard sur les comptes annuels.

Un accident s'est produit le 10 août 2023 dans le tunnel de base du Saint-Gothard, entraînant des dommages considérables à l'infrastructure et à la voie ferrée du tunnel. La circulation dans le tunnel sera restreinte jusqu'en septembre 2024.

Selon les informations disponibles actuellement, les dommages engendreront des coûts s'élevant à environ 150 millions de francs. Ils comprennent la réparation du tunnel, le manque à gagner, ainsi que d'importants frais liés à la mise en place d'une exploitation transitoire. Des provisions ont été constituées à ce titre dans les comptes du groupe et les prétentions soumises aux réassureurs ont été inscrites au bilan. Les franchises à la charge des CFF grèvent le résultat annuel.

## 1 Produits du trafic.

En millions de francs	2023	2022
Produits du trafic voyageurs	3 730,6	3 395,4
Produits du trafic marchandises	744,9	746,5
Infrastructure (produit des sillons)	102,1	100,6
<b>Produits du trafic</b>	<b>4 577,5</b>	<b>4 242,5</b>

Les produits du trafic ont augmenté de 335,1 millions de francs (+7,9%).

L'augmentation de 335,2 millions de francs (+9,9%) des produits du trafic voyageurs est due à une forte progression du trafic du week-end et du trafic voyageurs international.

Le trafic marchandises a été fortement impacté, en Suisse notamment. Dans l'ensemble, les produits ont baissé de 1,6 million de francs (-0,2%).

## 2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2023	2022
<b>Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs</b>		
Confédération	362,7	371,7
Cantons	405,0	416,2
<b>Total Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs</b>	<b>767,7</b>	<b>787,9</b>
<b>Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure ferroviaire dans le cadre des conventions sur les prestations</b>		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 480,7	1 509,1
Parts d'investissements non activables	362,5	332,9
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	350,4	337,9
Total Prestations de la Confédération versées dans le cadre des conventions sur les prestations	2 193,6	2 179,8
<b>Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial</b>		
Confédération	175,2	132,7
Cantons	9,1	25,2
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	184,3	158,0
<b>Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire</b>	<b>2 377,9</b>	<b>2 337,8</b>
Indemnités compensatoires versées par la Confédération à Cargo pour le trafic marchandises transalpin	1,8	1,5
<b>Total Indemnités compensatoires versées pour le trafic marchandises</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>
<b>Prestations des pouvoirs publics</b>	<b>3 147,4</b>	<b>3 127,2</b>

Les indemnités compensatoires liées aux prestations commandées en trafic régional voyageurs compensent les coûts non couverts par les voyageuses et voyageurs.

Elles ont été réduites de 20,2 millions de francs (-2,6%) en raison des prévisions de croissance de la demande ainsi que de la hausse des produits du trafic voyageurs qui devrait en résulter.

Les prestations liées à l'infrastructure ferroviaire ont progressé de 40,1 millions de francs (+1,7%), ce qui est essentiellement dû à une hausse des coûts d'entretien en lien avec le renchérissement.

Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent en outre le versement aux CFF d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise («compensation des avantages») d'un montant de 45,0 millions de francs (2022: 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise (ZVV) conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic régional voyageurs.

### 3 Produits résultant de la location d'immeubles.

Les produits résultant de la location d'immeubles ont augmenté de 28,6 millions de francs (+4,4%) pour s'établir à 685,7 millions de francs, en raison de l'affluence croissante observée dans les gares et de l'inauguration de nouveaux immeubles comme la tour Franklin à la gare de Zürich Oerlikon.

### 4 Produits accessoires.

En millions de francs	2023	2022
Prestations d'exploitation ferroviaire	42,7	40,4
Prestations de service	230,0	228,1
Travaux de maintenance et d'entretien	59,2	51,1
Produits résultant de la location	98,1	96,1
Produits résultant des ventes d'énergie	463,6	426,3
Opérations de change	26,9	28,3
Commissions	36,0	34,9
Matériel et imprimés	44,0	45,0
Participations financières	405,5	261,3
Prestations dans le cadre de projets de construction	15,3	14,9
Contributions au titre du trafic régional voyageurs transfrontalier	32,4	28,8
Autres produits accessoires	130,5	88,2
<b>Produits accessoires</b>	<b>1 584,3</b>	<b>1 343,2</b>

Les produits accessoires ont crû de 241,1 millions de francs (+18,0%).

Les produits résultant des ventes d'énergie ont crû de 37,3 millions de francs (+8,8%), ce qui s'explique essentiellement par la hausse du prix du courant de traction et par l'augmentation du volume d'approvisionnement énergétique dû aux conditions météorologiques.

Les participations financières ont progressé de 144,2 millions de francs (+55,2%), ce qui inclut notamment les prétentions soumises aux réassureurs du fait de l'accident survenu dans le tunnel de base du Saint-Gothard.

Les autres produits accessoires ont augmenté de 42,3 millions de francs (+48,0%), principalement en raison des bénéfices réalisés lors de la vente de biens immobiliers.

### 5 Prestations propres.

En millions de francs	2023	2022
Investissements	942,5	913,6
Établissement de stocks	486,9	443,3
<b>Prestations propres</b>	<b>1 429,4</b>	<b>1 356,9</b>

### 6 Charges de matières premières et consommables.

Les charges de matières premières et consommables ont augmenté de 71,9 millions de francs (+8,7%), passant ainsi à 899,6 millions, ce qui s'explique par la hausse des prix et par le surcroît de prestations en matière de gestion des stocks de pièces de véhicules.

## 7 Charges de personnel.

En millions de francs	2023	2022
Charges salariales	3 305,6	3 203,5
Location de personnel	500,9	494,8
Charges sociales	637,2	611,4
Autres charges de personnel	241,6	230,6
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 685,3</b>	<b>4 540,3</b>

Les charges de personnel ont crû de 145,0 millions de francs (+3,2%) par rapport à l'exercice précédent.

Les besoins croissants de personnel, en particulier de main-d'œuvre qualifiée dans les domaines de l'infrastructure, du transport de voyageuses et voyageurs et de l'informatique en raison de plusieurs grands projets, se sont traduits par une augmentation du nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle, qui s'établit à 34 987 (+760).

En outre, les charges de personnel ont progressé du fait des augmentations de salaire visant à compenser le renchérissement.

## 8 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2023	2022
Prestations d'exploitation ferroviaire	582,3	527,3
Location d'immobilisations corporelles	80,1	75,0
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	597,5	523,5
Charges de véhicules	224,4	246,1
Charges d'énergie	545,4	686,4
Charges d'administration	93,9	90,6
Charges d'informatique	238,7	215,6
Dépenses publicitaires	48,0	45,3
Concessions, droits et taxes	118,4	127,0
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les prestations des pouvoirs publics	104,0	104,4
Charges d'exploitation diverses	286,2	170,0
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>2 919,0</b>	<b>2 811,2</b>

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 107,8 millions de francs (+3,8%).

Les prestations d'exploitation ferroviaire ont progressé de 55,0 millions de francs (+10,4%), un résultat qui s'explique notamment par la hausse des frais liés aux sillons en trafic grandes lignes et en trafic international de marchandises. Par ailleurs, la mise en place de nouvelles liaisons ferroviaires internationales a également contribué à l'augmentation de ces charges.

Les charges liées à l'entretien, à la réparation et au remplacement d'installations par des tiers ont augmenté de 74,0 millions de francs (+14,1%) en raison de la progression des parts d'investissement non activables dans le cadre des projets d'infrastructure ferroviaire et de l'intensification des frais de remise en état des gares.

Les charges d'énergie ont diminué de 141,1 millions de francs (-20,6%) du fait de la baisse des prix sur le marché.

La hausse des charges d'informatique de 23,1 millions de francs (+10,7%) est due à l'avancement des grands projets informatiques.

Les charges d'exploitation diverses ont augmenté de 116,2 millions de francs (+68,4%), essentiellement en raison de la constitution de provisions liée à l'accident survenu dans le tunnel de base du Saint-Gothard.

Les charges comptabilisées dans la réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les prestations des pouvoirs publics se basent sur les dispositions appliquées aux entreprises de transports publics en matière de TVA. En lieu et place d'une réduction de l'impôt préalable proportionnelle à la composition du chiffre d'affaires global, la réduction de l'impôt préalable se fait au moyen de taux forfaitaires sur les prestations des pouvoirs publics qui leur sont versées.

## 9 Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles.

En millions de francs	2023	2022
Amortissements des immobilisations financières	0,6	0,5
Amortissements des immobilisations corporelles	2 228,2	2 200,7
Amortissements des immobilisations incorporelles	233,1	214,9
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles de CFF Cargo SA	0,0	127,9
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations corporelles	76,4	160,9
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations incorporelles	7,7	2,4
<b>Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles</b>	<b>2 545,9</b>	<b>2 707,4</b>

Les amortissements ont baissé de 161,5 millions de francs (-6,0%). L'année précédente avait été marquée par une correction de valeur exceptionnelle pour CFF Cargo SA et par des amortissements des valeurs comptables résiduelles en relation avec de grands projets d'infrastructure.

## 10 Résultat financier.

En millions de francs	2023	2022
Produits de participation et produits financiers envers des tiers	3,4	2,3
Charges financières envers des tiers	-66,3	-58,0
Charges financières prêts d'actionnaires	-52,5	-49,5
Part au résultat des sociétés associées	5,5	3,5
Résultats de change	-0,8	-30,8
Autres résultats financiers	-4,8	-2,0
<b>Résultat financier</b>	<b>-115,4</b>	<b>-134,5</b>

Les charges financières tiers englobent les charges d'intérêts liées aux dettes envers l'institution de prévoyance (voir remarque «Transactions avec des parties liées»).

Le résultat financier négatif s'est amélioré de 19,1 millions de francs (-14,2%) en raison notamment des pertes de change liées à l'euro.

## 11 Résultat issu de la vente de biens immobiliers.

En millions de francs	2023	2022
Bénéfice provenant de la vente de biens immobiliers	30,5	8,3
Perte provenant de la vente de biens immobiliers	-0,1	-0,2
<b>Résultat issu de la vente de biens immobiliers</b>	<b>30,4</b>	<b>8,1</b>

## 12 Impôts sur les bénéfices.

En millions de francs	2023	2022
Impôts courants sur les bénéfices	18,8	19,4
Impôts différés sur les bénéfices	0,6	1,4
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>19,4</b>	<b>20,9</b>

La préention fiscale différée pour perte fiscale reportée des sociétés du groupe imposables s'élève à 109,4 millions de francs (2022: 99,8 millions). Aucun impôt différé sur les reports de perte n'a été porté en compte.

CFF SA et les sociétés du groupe fournissant des prestations en trafic régional voyageurs paient des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Dans le cadre d'une activité de transport concessionnaire, elles sont exonérées aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt foncier.

## 13 Parts des minoritaires.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Situation au 1.1	74,9	139,0
Modification du périmètre de consolidation	0,0	-0,1
Variation des parts détenues	21,2	-1,9
Part au résultat	3,5	-61,8
Écarts de conversion	-0,4	-0,3
<b>Situation au 31.12</b>	<b>99,2</b>	<b>74,9</b>

Cette évolution s'explique avant tout par le rachat des parts des minoritaires de CFF Cargo SA.



## 14 Liquidités.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	52,3	54,7
Avoirs en comptes postaux et bancaires	66,0	26,8
Comptes de transit	34,1	65,1
<b>Liquidités</b>	<b>152,5</b>	146,7

## 15 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	344,7	313,5
envers l'actionnaire (Confédération)	13,9	13,6
envers les sociétés associées	18,3	19,6
Corrections de valeur	-9,8	-10,3
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>367,1</b>	336,3

## 16 Autres créances.

Les autres créances englobent les avoirs de la déduction de l'impôt préalable et les avances versées aux fournisseurs. Elles ont diminué de 1,7 million de francs en 2023 et s'inscrivent à 146,5 millions de francs au jour d'établissement du bilan.

## 17 Stocks et travaux en cours.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Stocks	727,6	671,6
Travaux en cours	62,3	134,8
Acomptes liés à des commandes clients	-42,7	-122,7
Corrections de valeur	-270,1	-253,8
<b>Stocks et travaux en cours</b>	<b>477,1</b>	429,9

Les stocks et travaux en cours ont augmenté de 47,2 millions de francs (+11,0%) en raison de la reconstitution des stocks pour le parc de véhicules.

## 18 Comptes de régularisation actif.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Régularisation des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés	20,3	20,7
Régularisation des prestations à payer	460,7	228,6
Régularisation des prestations payées d'avance	71,5	49,1
Régularisation des indemnités dues	33,2	45,1
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>585,7</b>	343,5

L'augmentation du compte de régularisation des prestations à payer est essentiellement imputable aux opérations de régularisation pour la couverture des dommages imputables à l'accident dans le tunnel de base du Saint-Gothard.

## 19 Immobilisations financières.

En millions de francs	Autres parti- cipations	Participa- tions dans les sociétés associées	Prêts aux sociétés associées	Actifs résul- tant d'institu- tions de pré- voyance	Autres immo- bilisations financières	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2022	34,9	250,8	1,1	1,9	338,6	627,4

### Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2022	50,6	250,8	1,1	1,9	338,6	643,0
Fluctuations de valeur	-0,1	-5,6	0,0	0,0	0,0	-5,6
Entrées	0,6	6,7	0,0	0,1	0,0	7,4
Sorties	-1,0	-0,2	0,0	-0,7	-125,2	-127,2
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	-20,0	-20,0
<b>Situation au 31.12.2022</b>	<b>50,0</b>	<b>251,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>193,4</b>	<b>497,7</b>

### Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2022	-15,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,7
Entrées	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5
Sorties	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9
<b>Situation au 31.12.2022</b>	<b>-15,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-15,3</b>

<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2022</b>	<b>34,7</b>	<b>251,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>193,4</b>	<b>482,4</b>
--	-------------	--------------	------------	------------	--------------	--------------

### Valeurs d'acquisition

Situation au 1.1.2023	50,0	251,8	1,1	1,3	193,4	497,7
Modification du périmètre de consolidation	0,0	-6,9	0,0	0,0	0,0	-6,9
Fluctuations de valeur	-0,1	3,0	0,0	0,0	0,0	2,9
Entrées	0,6	0,1	0,0	0,3	3,6	4,6
Sorties	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-1,4	-1,8
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	8,9	8,9
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>50,5</b>	<b>248,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>204,5</b>	<b>505,4</b>

### Corrections de valeur cumulées

Situation au 1.1.2023	-15,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,3
Entrées	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,6
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>-15,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-15,9</b>

<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2023</b>	<b>34,6</b>	<b>248,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>	<b>204,5</b>	<b>489,5</b>
--	-------------	--------------	------------	------------	--------------	--------------

Des transactions sans incidence sur les liquidités sont comptabilisées pour un montant de 0,2 million de francs (2022: 0,7 million) dans les sorties.

La modification du périmètre de consolidation correspond à la fusion de la société AlpTransit Gotthard SA avec CFF SA.  
Les autres immobilisations financières n'incluent pas de dépôts en espèces liés aux dérivés de taux d'intérêt.

## 20 Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction.

En millions de francs	Véhicules (y c. contrats de leasing)	Ouvrages d'art et voie ferrée	Installations de courant de traction et de sécurité	Autres immo- bilisations corporelles	Terrains et bâtiments	Immobilisa- tions en cours de construction et acomptes	Total Immo- bilisations corporelles
Valeurs comptables nettes au 1.1.2022	8 272,6	17 301,5	5 974,3	3 625,1	6 855,0	6 891,7	48 920,2
<b>Valeurs d'acquisition</b>							
Situation au 1.1.2022	19 709,9	25 499,4	12 778,9	8 088,5	9 800,6	6 893,6	82 770,9
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,2
Entrées	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	3 342,7	3 343,1
Activation a posteriori des tunnels de base du Ceneri et du St-Gothard	0,0	321,2	161,6	244,4	38,8	0,0	766,0
Sorties	-299,5	-165,7	-152,5	-278,2	-53,5	0,0	-949,4
Reclassifications	787,8	1 015,5	859,8	659,7	259,2	-3 594,7	-12,8
<b>Situation au 31.12.2022</b>	<b>20 198,2</b>	<b>26 670,4</b>	<b>13 647,8</b>	<b>8 714,7</b>	<b>10 045,0</b>	<b>6 641,6</b>	<b>85 917,7</b>
<b>Corrections de valeur cumulées</b>							
Situation au 1.1.2022	-11 437,4	-8 197,9	-6 804,5	-4 463,4	-2 945,6	-1,9	-33 850,7
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Amortissements planifiés	-623,5	-532,1	-418,7	-420,0	-188,0	0,0	-2 182,2
Dépréciations d'actifs	-61,0	-24,8	-2,2	-7,9	-4,4	-9,4	-109,6
Sorties	265,4	102,3	110,2	250,5	23,3	0,0	751,7
Reclassifications	4,9	-1,6	0,0	-8,5	1,7	1,5	-2,0
<b>Situation au 31.12.2022</b>	<b>-11 851,5</b>	<b>-8 654,0</b>	<b>-7 115,2</b>	<b>-4 649,2</b>	<b>-3 113,1</b>	<b>-9,7</b>	<b>-35 392,7</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2022</b>							
	<b>8 346,7</b>	<b>18 016,3</b>	<b>6 532,6</b>	<b>4 065,5</b>	<b>6 931,9</b>	<b>6 631,9</b>	<b>50 525,0</b>
dont contrats de leasing	56,6						56,6
dont objets de rendement					2 547,3		2 547,3
dont terrains non bâtis					37,8		37,8
<b>Valeurs d'acquisition</b>							
Situation au 1.1.2023	20 198,2	26 670,4	13 647,8	8 714,7	10 045,0	6 641,6	85 917,7
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,2
Entrées	0,0	0,0	0,0	0,4	0,1	3 366,2	3 366,8
Sorties	-375,4	-135,9	-111,9	-322,8	-8,8	0,0	-954,9
Reclassifications	555,2	945,6	446,8	390,8	386,8	-2 718,8	6,4
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>20 378,0</b>	<b>27 480,1</b>	<b>13 982,7</b>	<b>8 783,0</b>	<b>10 423,0</b>	<b>7 289,0</b>	<b>88 335,8</b>
<b>Corrections de valeur cumulées</b>							
Situation au 1.1.2023	-11 851,5	-8 654,0	-7 115,2	-4 649,2	-3 113,1	-9,7	-35 392,7
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Amortissements planifiés	-628,3	-540,8	-417,0	-445,6	-192,1	0,0	-2 223,8
Dépréciations d'actifs	-2,2	0,0	-0,6	-1,4	-0,2	0,0	-4,4
Sorties	346,5	110,8	86,7	302,8	5,3	0,0	852,1
Reclassifications	-0,7	-0,1	-0,4	0,1	0,0	1,2	0,0
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>-12 136,1</b>	<b>-9 084,2</b>	<b>-7 446,6</b>	<b>-4 793,2</b>	<b>-3 300,1</b>	<b>-8,5</b>	<b>-36 768,7</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2023</b>							
	<b>8 242,0</b>	<b>18 395,9</b>	<b>6 536,2</b>	<b>3 989,8</b>	<b>7 122,9</b>	<b>7 280,5</b>	<b>51 567,1</b>
dont contrats de leasing	50,5						50,5
dont objets de rendement					2 747,8		2 747,8
dont terrains non bâtis					37,5		37,5

Les acomptes s'élevaient à 493,5 millions de francs (2022: 463,8 millions).

Les investissements ont diminué de 59,6 millions de francs (2022: 63,3 millions) en raison des contributions aux investissements versées par les pouvoirs publics au titre, par exemple, de la lutte contre le bruit et de la mise en œuvre de diverses mesures conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

Au cours de l'exercice sous revue, des coûts d'emprunts ont été activés à hauteur de 18,3 millions de francs (2022: 14,5 millions).

Les dépréciations portent sur des immobilisations individuelles.

Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élevaient à 76,4 millions de francs (2022: 160,9 millions). Ils sont comptabilisés dans les sorties.

Des transactions sans incidence sur les liquidités sont comptabilisées pour un montant de 178,9 millions de francs dans les investissements.

L'accroissement des immobilisations corporelles est dû au renouvellement et à l'extension des infrastructures, comme le doublement de la voie le long du lac de Biene et dans la vallée du Rhin saint-galloise. De plus, l'agrandissement du parc de véhicules en trafic grandes lignes et la construction d'objets de placement dans les régions de Bâle, Lucerne et Vaud expliquent également cette hausse. Les entrées englobent en outre des investissements dans les gares de Lausanne et de Zurich ainsi qu'au Tessin.

## 21 Immobilisations incorporelles.

En millions de francs	Goodwill	Droits	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2022	2,6	134,4	536,2	437,1	1 110,3
<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Situation au 1.1.2022	13,2	331,7	1 983,5	437,8	2 766,2
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Entrées	0,0	0,0	1,0	280,5	281,5
Activation a posteriori des tunnels de base du Ceneri et du St-Gothard	0,0	0,0	1,3	0,0	1,3
Sorties	0,0	-0,7	-182,0	0,0	-182,7
Reclassifications	0,0	29,1	179,9	-196,3	12,8
<b>Situation au 31.12.2022</b>	<b>13,2</b>	<b>360,1</b>	<b>1 983,7</b>	<b>522,0</b>	<b>2 879,0</b>
<b>Corrections de valeur cumulées</b>					
Situation au 1.1.2022	-10,6	-197,3	-1 447,3	-0,7	-1 655,9
Amortissements planifiés	-0,7	-5,7	-208,4	0,0	-214,8
Dépréciations d'actifs	0,0	0,0	-29,4	-7,5	-36,9
Sorties	0,0	0,7	179,6	0,0	180,3
Reclassifications	0,0	0,0	2,0	0,0	2,0
<b>Situation au 31.12.2022</b>	<b>-11,2</b>	<b>-202,3</b>	<b>-1 503,6</b>	<b>-8,2</b>	<b>-1 725,2</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2022</b>	<b>2,0</b>	<b>157,8</b>	<b>480,2</b>	<b>513,8</b>	<b>1 153,8</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Situation au 1.1.2023	13,2	360,1	1 983,7	522,0	2 879,0
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Entrées	0,0	0,0	0,6	329,1	329,7
Sorties	0,0	-4,0	-90,6	0,0	-94,6
Reclassifications	0,0	9,4	313,8	-329,6	-6,4
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>13,2</b>	<b>365,4</b>	<b>2 207,6</b>	<b>521,5</b>	<b>3 107,6</b>
<b>Corrections de valeur cumulées</b>					
Situation au 1.1.2023	-11,2	-202,3	-1 503,6	-8,2	-1 725,2
Amortissements planifiés	-0,7	-6,2	-226,2	0,0	-233,0
Dépréciations d'actifs	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1
Sorties	0,0	3,9	83,1	0,0	86,9
<b>Situation au 31.12.2023</b>	<b>-11,9</b>	<b>-204,6</b>	<b>-1 646,7</b>	<b>-8,2</b>	<b>-1 871,3</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2023</b>	<b>1,3</b>	<b>160,8</b>	<b>560,9</b>	<b>513,3</b>	<b>1 236,3</b>

Les acomptes s'élèvent à 138,3 millions de francs (2022: 108,5 millions).

Les dépréciations portent sur des immobilisations individuelles.

Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élèvent à 7,7 millions de francs (2022: 2,4 millions). Ils sont comptabilisés dans les sorties.

Les droits comprennent entre autres les droits liés au trafic international de coopération, les concessions du droit d'eau, les droits de superficie, les droits de passage et les droits de passage souterrain. Les immobilisations incorporelles en cours de construction regroupent les projets concernant des logiciels et les acomptes pour concessions du droit d'eau.

## 22 Dettes financières.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
<b>Dettes financières à court terme</b>		
Dettes bancaires	515,0	409,5
Dettes financières envers les sociétés associées	0,5	0,6
Prêts de la Confédération (commerciaux)	550,0	365,0
Prêts d'institutions de prévoyance	95,8	92,1
<b>Total Dettes financières à court terme</b>	<b>1 161,2</b>	<b>867,1</b>
<b>Dettes financières à long terme</b>		
Dettes bancaires	2 758,3	2 966,5
Dépôts en espèces liés aux dérivés de taux d'intérêt (passif)	0,0	58,1
Dettes résultant de contrats de leasing	28,2	33,8
Caisse du personnel	708,8	804,7
Prêts de tiers	100,0	100,0
Prêts de la Confédération (commerciaux)	5 930,0	5 930,0
Prêts d'institutions de prévoyance	728,7	824,5
<b>Total Dettes financières à long terme</b>	<b>10 254,0</b>	<b>10 717,6</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>11 415,3</b>	<b>11 584,8</b>

En raison de l'échéance, un montant de 728,7 millions de francs, initialement comptabilisé dans les dettes financières à long terme, a été reclassé dans les dettes financières à court terme (2022: 423,0 millions).

Les conditions des prêts commerciaux de la Confédération sont conformes aux prescriptions de l'Administration fédérale des finances.

Les dépôts en espèces liés aux dérivés de taux d'intérêt sont désormais comptabilisés dans les dettes financières. Les valeurs de l'année précédente ont été adaptées en conséquence. Au jour d'établissement du bilan, il n'y a pas de dépôts en espèces liés aux dérivés de taux d'intérêt.

Les dettes financières ont baissé de 169,5 millions de francs, à 11 415,3 millions. Cette baisse s'explique par le flux de trésorerie disponible positif.

## 23 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
<b>Prêts à court terme</b>		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	0,4	0,4
Prêts des cantons (sans intérêts)	0,4	0,4
<b>Total Prêts à court terme</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>
<b>Prêts à long terme</b>		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	24 499,7	23 682,0
Prêts des cantons (sans intérêts)	2 117,6	2 102,1
<b>Total Prêts à long terme</b>	<b>26 617,4</b>	<b>25 784,1</b>
<b>Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire</b>	<b>26 618,1</b>	<b>25 784,8</b>

L'augmentation des prêts sans intérêts est imputable à l'avancement de divers chantiers dans le cadre du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES), du programme Futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) et de l'étape d'aménagement 2035 (EA35).

## Détails des prêts envers la Confédération.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention sur les prestations)	4 487,0	4 480,5
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention de mise en œuvre)	18 936,6	18 131,2
Prêts du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)	914,3	908,0
Prêts issus d'autres conventions	162,2	162,6
Prêts de la Confédération (commerciaux)	6 480,0	6 295,0
<b>Prêts envers la Confédération</b>	<b>30 980,1</b>	<b>29 977,4</b>

Hormis le prêt commercial, tous les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions.

## 24 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	664,7	623,6
envers l'actionnaire (Confédération)	41,2	34,4
envers les sociétés associées	6,8	1,5
<b>Dettes résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>712,8</b>	<b>659,6</b>

## 25 Autres dettes.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
<b>Autres dettes à court terme</b>		
Dettes envers les institutions publiques	97,5	93,3
Autres dettes	173,0	134,3
<b>Total Autres dettes à court terme</b>	<b>270,5</b>	<b>227,5</b>
<b>Autres dettes à long terme</b>		
Régularisation des recettes	42,9	47,5
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs	623,0	624,0
<b>Total Autres dettes à long terme</b>	<b>665,9</b>	<b>671,5</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>936,5</b>	<b>899,0</b>

Les dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs englobent les dettes des CFF pour les prestations des collaborateurs à long terme pour un montant de plus de 173,0 millions de francs (2022: 174,0 millions).

## Données sur les institutions de prévoyance.

Réserve de cotisations d'employeur (RCE)	Valeur nominale	Renoncia-tion à l'utilisation	Bilan	Constitution	Bilan	Résultat RCE dans charges de personnel	Résultat RCE dans charges de personnel
En millions de francs	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023	2023	31.12.2022	2023	2022
Fonds patronaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5
Institutions de prévoyance	1,4	0,0	1,4	0,3	1,3	-0,2	-0,2
<b>Total</b>	<b>1,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>0,3</b>	<b>1,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,7</b>

97

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/insuffisance de couverture	Part économique de l'entreprise	Part économique de l'entreprise	Variation par rapport à l'exercice précédent avec effet sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	Charges de prévoyance dans charges de personnel
En millions de francs	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022			2023	2022
Fonds patronaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5
Plans de prévoyance sans excédent ou insuffisance de couverture	0,0	-450,0	-450,0	0,0	-367,2	-367,2	-340,4
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>-450,0</b>	<b>-450,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-367,2</b>	<b>-367,2</b>	<b>-341,0</b>

Depuis son assainissement en 2007 et 2010, il subsiste une dette de prêt de 824,5 millions de francs (2022: 916,6 millions) vis-à-vis de la Caisse de pensions CFF.

Afin de garantir durablement le niveau des rentes actuelles et futures, la Caisse de pensions CFF a adopté diverses mesures, telles que la baisse du taux d'intérêt technique, l'introduction d'une table de génération, puis la réduction échelonnée du taux de conversion.

Compte tenu de l'évolution de la situation sur les marchés financiers, des réserves de fluctuation de valeurs insuffisantes, de la structure d'âge défavorable et de l'évolution démographique, le financement durable de la Caisse de pensions reste un défi.

Le taux de couverture de la Caisse de pensions CFF a augmenté, passant à 107,9% au 31 décembre 2023 (2022: 100,6%).

## 26 Comptes de régularisation passif.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Régularisation des titres de transport	805,0	775,0
Régularisation des charges financières	50,0	39,0
Régularisation des charges fiscales courantes	2,9	3,7
Autres régularisations	1 136,5	792,4
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>1 994,4</b>	<b>1 610,2</b>

S'agissant des titres de transport, la régularisation porte sur la durée de validité résiduelle des abonnements généraux, des abonnements demi-tarif et des abonnements de parcours en circulation ainsi que sur les cartes multiconces.

Les autres comptes de régularisation comprennent des passifs sur les recettes réalisées dans les points de vente CFF et créditées à d'autres entreprises de transport concessionnaires, ainsi que des factures de fournisseurs n'ayant pas encore été reçues. Cette augmentation s'explique essentiellement par des achats de véhicules qui n'ont pas encore été facturés et par les contributions d'exploitation à rembourser à la Confédération.

## 27 Provisions.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Provisions à court terme	429,9	326,9
Provisions à long terme	466,9	501,2
<b>Provisions</b>	<b>896,8</b>	<b>828,1</b>

### Tableau de variation des provisions.

En millions de francs	Engagements de prévoyance	Sites contaminés	Secteur de l'énergie	Vacances/avoids en temps	Restructurations	Impôts différés	Autres	Total
Valeur comptable au 1.1.2022	0,5	34,7	358,4	203,2	40,1	11,6	203,9	852,4
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,4	-0,6
Constitution	0,1	0,0	0,0	29,5	1,3	2,3	80,6	113,8
Utilisation	0,0	-1,2	-31,1	-18,4	-0,6	-0,8	-45,6	-97,7
Dissolution	0,0	-0,3	0,0	0,0	-10,9	-0,1	-28,4	-39,7
<b>Valeur comptable au 31.12.2022</b>	<b>0,6</b>	<b>33,2</b>	<b>327,3</b>	<b>214,2</b>	<b>29,8</b>	<b>13,0</b>	<b>210,1</b>	<b>828,1</b>
dont provisions à court terme	0,0	1,9	27,7	142,3	3,5	0,0	151,5	326,9
dont provisions à long terme	0,6	31,3	299,5	71,9	26,3	13,0	58,6	501,2
Valeur comptable au 1.1.2023	0,6	33,2	327,3	214,2	29,8	13,0	210,1	828,1
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	-0,4	-0,6
Constitution	0,0	0,0	0,0	25,5	0,0	0,7	159,0	185,2
Utilisation	0,0	-1,5	-20,0	-19,8	-0,7	-0,1	-50,3	-92,4
Dissolution	-0,2	0,0	0,0	-0,1	-2,9	0,0	-20,5	-23,6
<b>Valeur comptable au 31.12.2023</b>	<b>0,4</b>	<b>31,7</b>	<b>307,3</b>	<b>219,6</b>	<b>26,3</b>	<b>13,6</b>	<b>297,9</b>	<b>896,8</b>
dont provisions à court terme	0,0	4,6	27,1	138,4	0,7	0,0	259,0	429,9
dont provisions à long terme	0,4	27,1	280,2	81,2	25,6	13,6	38,9	466,9

Une provision de 110,0 millions de francs a été constituée pour l'assainissement des sites contaminés à l'issue de la transformation des CFF en une société anonyme en 1999. Au cours de l'exercice sous revue, un montant de 1,5 million de francs (2022: 1,2 million) a été prélevé sur la provision pour les travaux de dépollution.

Pour l'assainissement du secteur de l'énergie, une provision de 1,2 milliard de francs avait été définie en avril 2001. La provision a été utilisée depuis pour couvrir les pertes liées à la vente de centrales électriques et de participations ainsi que les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché. La provision liée aux contrats énergétiques déficitaires s'élève encore à 307,3 millions de francs.

La provision vacances/avoids en temps a augmenté de 5,4 millions de francs en raison notamment de nouvelles épargnes temps comptabilisées par le personnel dans le cadre du modèle de durée de la vie active «Flexa» et d'avoids en vacances et en temps supplémentaire non utilisés. Les autres provisions contiennent des provisions pour risques de procès et risques commerciaux ainsi que des provisions d'assurance pour sinistres. Des provisions pour de nouveaux sinistres, notamment en lien avec l'accident survenu dans le tunnel de base du Saint-Gothard, ont été constituées à hauteur de 142,0 millions de francs. Un montant de 19,2 millions de francs a dû être prélevé pour le règlement de sinistres et un montant de 16,0 millions de francs a pu être dissous. Par ailleurs, d'autres provisions ont été utilisées pour moderniser les systèmes de commande des portes d'anciennes voitures et pour soutenir les fondations qui permettent à certaines catégories professionnelles de partir en retraite anticipée.

## 28 Variation de l'actif circulant net.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Augmentation des créances résultant de livraisons et de prestations	-31,2	-39,9
Augmentation des stocks et travaux en cours	-47,2	-39,2
Augmentation/Diminution des autres créances	-170,3	89,8
Augmentation/Diminution des dettes résultant de livraisons et de prestations	53,7	-14,3
Augmentation des autres dettes à court terme	147,3	74,7
<b>Variation de l'actif circulant net ayant une incidence sur les liquidités</b>	<b>-47,8</b>	<b>71,1</b>



## Endettement net porteur d'intérêts.

En millions de francs	Remarque	31.12.2023	31.12.2022
Dettes financières à court terme	22	1 161,2	867,1
Dettes financières à long terme	22	10 254,0	10 717,6
<b>Total Engagements financiers</b>		<b>11 415,3</b>	<b>11 584,8</b>
./. Liquidités	14	-152,5	-146,7
<b>Endettement net</b>		<b>11 262,8</b>	<b>11 438,1</b>

L'endettement net porteur d'intérêts a baissé de 175,3 millions de francs au cours de l'exercice 2023.

## Autres données.

### Engagements conditionnels et actifs mis en gage.

En millions de francs		31.12.2023	31.12.2022
Cautionnements, obligations de garantie		23,1	26,6
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente Eurofima		3 097,8	3 367,2
Autres engagements à caractère conditionnel		388,5	482,6
<b>Engagements conditionnels et actifs mis en gage</b>		<b>3 509,3</b>	<b>3 876,3</b>

Les autres engagements à caractère conditionnel regroupent les clauses de responsabilité statutaires, les engagements résultant du capital social des participations non libéré et les risques de procès.

### Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

Les CFF détiennent des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

### Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs		31.12.2023	31.12.2022
Engagements d'investissement		9 021,5	8 713,9
Obligations dans le secteur de l'énergie		1 714,0	1 527,2
Autres conventions à long terme		2 717,7	2 776,7
<b>Autres engagements ne devant pas être portés au bilan</b>		<b>13 453,2</b>	<b>13 017,8</b>

D'autres engagements partiels subsistent du fait des participations détenues dans les centrales électriques en participation à des fins de prise en charge des coûts annuels de celles-ci. Ces engagements ne peuvent pas être évalués de manière fiable en raison de la longue durée d'exploitation.

## Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Payables dans un délai de 12 mois	12,2	9,5
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	54,0	58,9
Payables dans un délai supérieur à 5 ans	97,2	106,5
<b>Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan</b>	<b>163,4</b>	<b>175,0</b>

100

## Transactions avec des parties liées.

### Transactions avec l'actionnaire.

La Confédération détient la totalité des actions de CFF SA.

### Aperçu des prestations des pouvoirs publics.

Durant l'exercice sous revue, la Confédération a versé aux CFF des paiements compensatoires à hauteur de 3575,4 millions de francs (2022: 4611,7 millions) pour les prestations commandées en trafic régional voyageurs, pour les prestations fournies en trafic marchandises en vue de la réalisation de l'objectif du transfert de la route au rail, ainsi que pour les investissements effectués au titre du réseau ferroviaire, y compris l'entretien et l'exploitation. Ce montant est ventilé comme suit:

En millions de francs	2023	2022
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	362,7	371,7
Prestations de la Confédération, selon la convention sur les prestations, versées à l'infrastructure – Amortissements	1 480,7	1 509,1
Prestations de la Confédération, selon la convention sur les prestations, versées à l'infrastructure – Parts non activables	362,5	332,9
Prestations de la Confédération, selon la convention sur les prestations, versées à l'infrastructure – Contribution à l'exploitation	350,4	337,9
Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial	175,2	132,7
Indemnités compensatoires de la Confédération versées à Cargo pour le trafic marchandises transalpin	1,8	1,5
<b>Total Prestations de la Confédération influant sur le résultat</b>	<b>2 733,3</b>	<b>2 685,7</b>
Augmentation des prêts de la Confédération pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	817,7	1 406,9
Contributions à fonds perdu pour les investissements (année précédente: percée du tunnel de base du Ceneri)	24,4	519,1
<b>Total Prestations de la Confédération</b>	<b>3 575,4</b>	<b>4 611,7</b>
En outre, les cantons ont versé aux CFF les indemnités et prestations suivantes:		
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	405,0	416,2
Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial	9,1	25,2
<b>Total Prestations des cantons influant sur le résultat</b>	<b>414,1</b>	<b>441,4</b>
Augmentation des prêts des cantons pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	15,5	34,5
Contributions à fonds perdu pour les investissements	35,2	38,5
<b>Total Prestations des cantons</b>	<b>464,7</b>	<b>514,5</b>
<b>Total Prestations des pouvoirs publics</b>	<b>4 040,2</b>	<b>5 126,3</b>

Concernant la compensation des avantages versée en faveur de la Communauté de transport zurichoise (ZVV), nous renvoyons le lecteur à la remarque 2 «Prestations des pouvoirs publics».

## Transactions avec des sociétés associées.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Produits d'exploitation	201,1	186,5
Charges d'exploitation	-79,1	-72,9
<b>Transactions avec des sociétés associées</b>	<b>122,0</b>	<b>113,6</b>

Les créances et les dettes envers les sociétés associées sont présentées séparément aux remarques 15 «Créances résultant de livraisons et de prestations» et 24 «Dettes résultant de livraisons et de prestations».

101

## Transactions avec les institutions de prévoyance professionnelle.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Prêts et comptes courants à court terme	98,3	94,4
Prêts à long terme	728,7	824,5
<b>Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle</b>	<b>827,1</b>	<b>919,0</b>

Les dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle sont liées à la souscription d'un prêt en vue d'honorer les engagements au titre des mesures d'assainissement décidées en 2007 et 2010. Toutes les créances résultant de contrats de location actuels ou futurs concernant des grandes gares CFF dûment choisies ont été cédées, avec tous les droits de préférence et autres droits accessoires qui s'y rapportent, à la Caisse de pensions CFF afin de garantir ces prêts.

Un amortissement de 92,1 millions de francs a été effectué au cours de l'exercice sous revue (2022: 88,5 millions). Les charges d'intérêts pour les prêts se sont élevées à 36,7 millions de francs (2022: 40,2 millions).

## Instruments financiers.

Les CFF ont défini un plan d'investissement à long terme pour l'acquisition de matériel roulant et les projets de développement dans le segment immobilier. Ce plan fait l'objet d'un financement dont la durée doit être, si possible, calquée sur la durée de vie ou d'utilisation de l'objet.

Pour les plans d'investissement en cours et futurs, les CFF se prémunissent contre les fluctuations des taux et des monnaies en choisissant judicieusement des financements dans le cadre des limites de risque correspondantes.

Les risques de marché sont couverts individuellement pour les projets de grande envergure s'étendant sur plusieurs années. Les flux de trésorerie nets prévus sont couverts contre les risques de change.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change ainsi que les risques liés aux intérêts ou aux fluctuations du prix de l'énergie étaient couverts par les produits dérivés suivants:

Instrument	Motif	31.12.2023			31.12.2022		
		Volume du contrat	Valeur positive	Valeur négative	Volume du contrat	Valeur positive	Valeur négative
En millions de francs							
Monnaies	Couverture	441,4	0,0	9,7	414,4	3,3	4,6
Intérêts	Couverture	732,1	8,8	19,9	1 057,1	85,8	24,0
Prix de l'énergie	Couverture	531,3	113,7	92,3	712,9	656,1	552,5
<b>Instruments financiers</b>		<b>1 704,8</b>	<b>122,5</b>	<b>121,9</b>	<b>2 184,4</b>	<b>745,2</b>	<b>581,1</b>

En 2022, les CFF avaient effectué des achats à terme visant à constituer des réserves d'eau supplémentaires dans les lacs de retenue, en raison de la pénurie d'électricité.

## Informations relatives à la réalisation d'une évaluation des risques.

### Management du risque.

Dans l'ensemble du groupe, les CFF appliquent un système de management du risque basé sur la norme ISO 31000:2018 et en adéquation avec la stratégie et la planification financière. Le processus de management du risque permet d'identifier et d'évaluer les risques majeurs aux différents échelons avant de les traiter à l'aide de mesures appropriées. Les propriétaires des risques répondent des risques dans leur domaine de compétences. Le management du risque est une tâche de direction et fait partie intégrante des activités, des processus et des prises de décision.

#### Corporate Risk Management.

Chaque année, la Direction du groupe soumet une évaluation des risques au Conseil d'administration sous la forme d'un rapport sur les risques d'entreprise, incluant une mise à jour des risques et un contrôle des mesures prises. Le rapport sur les risques d'entreprise reprend notamment les risques majeurs actuels pour les CFF. Les risques sont identifiés de manière systématique avant d'être évalués à différents échelons jusqu'au Conseil d'administration.

Le comité Risque et compliance et le Conseil d'administration ont étudié le portefeuille des risques CFF. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les risques d'entreprise le 29 juin 2023.

#### Management du risque et système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne mis en œuvre garantit que les propriétaires des risques soumettent une fois par an l'ensemble des processus financiers à une évaluation des risques.

### Management des risques financiers.

Dans le cadre de leur activité commerciale, les CFF sont exposés à des risques financiers, tels que des risques de marché (risques de fluctuation des taux d'intérêt, risques de change et risques de variation des prix de l'énergie), des risques de trésorerie et des risques de contrepartie. La responsabilité de la gestion de ces risques est centralisée dans les limites de risque fixées.

#### Risques de fluctuation des taux d'intérêt.

Les fluctuations des taux d'intérêt influent directement sur les charges de financement des CFF. Ce risque est géré en lissant les profils d'échéances et en établissant un équilibre entre les tranches de financement à long terme et à taux fixe et les financements à taux variable combinés avec d'autres instruments de couverture («swaps»). Le risque de taux d'intérêt est restreint en établissant un seuil dans l'horizon de planification et des marges de fluctuation stratégiques.

#### Risques de change.

Les risques de change nets résultant des transactions des divisions et des sociétés du groupe sont couverts au niveau du groupe. Le risque de change est limité en définissant un seuil dans l'horizon de planification. Le respect de la limite est contrôlé une fois par mois.

#### Risques de variation des prix de l'énergie.

Les ventes d'excédents énergétiques, de même que les achats opérés pour faire face aux pics de consommation d'électricité, exposent les CFF à des variations de cours sur les marchés de l'énergie, même s'ils continuent dans une large mesure à disposer d'une autonomie énergétique. Ce risque est limité par des opérations à terme.

#### Risques de trésorerie.

Dans le cadre de l'identification des risques de trésorerie, les CFF réalisent une planification des liquidités et des devises une fois par mois. La trésorerie est gérée par le biais de financements à court terme ainsi que d'un pool central en francs suisses et en euros.

Pour garantir la trésorerie, les CFF ont constitué une réserve de liquidités opérationnelle et convenu d'une ligne de crédit à court terme avec l'Administration fédérale des finances. Afin de financer à long terme leurs investissements commerciaux, les CFF ont essentiellement recours à l'Administration fédérale des finances et à Eurofima, la société de financement des compagnies de chemins de fer européennes pouvant compter sur la garantie de leurs propriétaires. Le volume des financements de la Confédération est réglé dans les objectifs stratégiques que le Conseil fédéral a assignés aux CFF.

#### Risques de contrepartie.

Le risque de contrepartie correspond aux pertes pouvant être subies si des contreparties ne parviennent plus à honorer leurs engagements. Pour limiter les risques de telles défaillances, les placements et les opérations de couverture sont uniquement réalisés avec des établissements financiers disposant au moins de la note BBB (Investment Grade) auprès d'une agence de notation reconnue (ou d'une notation similaire). Des directives sur les limites par contrepartie permettent de réduire les risques.

### Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 22 février 2024, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes consolidés.

## Paiements compensatoires d'Immobilier à Infrastructure.

Dans le cadre de la stratégie du propriétaire 2019-2023, les CFF ont convenu avec la Confédération du versement d'une indemnité compensatoire par Immobilier à Infrastructure. En vertu de la Convention sur les prestations passée entre les deux parties, les versements annuels ont été fixés à 150,0 millions de francs. Cette indemnité comprend une indemnité compensatoire versée directement à Infrastructure (90,7 millions de francs) et des produits d'intérêts accordés aux unités centrales (59,3 millions de francs), puis reversés à Infrastructure sous forme d'indemnités compensatoires.

## Paiements compensatoires d'Immobilier au titre de l'assainissement et de la stabilisation de la Caisse de pensions CFF.

Conformément au message du Conseil fédéral du 5 mars 2010 sur l'assainissement de la Caisse de pensions CFF, la contribution de 1493,0 millions de francs versée en 2007 par les CFF doit être financée par Immobilier. En 2023, Immobilier a versé une indemnité compensatoire d'un montant de 77,5 millions de francs (2022: 99,8 millions) aux unités centrales pour le paiement des amortissements et des intérêts.

## Informations sur les segments.

Les informations sur les segments sont ventilées sur les segments suivants: Marché Voyageurs (Trafic régional et Grandes lignes), Production Voyageurs, Immobilier, Trafic marchandises et Infrastructure (Réseau et Énergie). Les autres segments sont Distribution et services (rattaché à Marché Voyageurs) et Unités centrales. Ils sont présentés de manière regroupée dans les éliminations du groupe. L'activité commerciale étant essentiellement axée sur la Suisse, la répartition géographique des états financiers ne présente pas grand intérêt, raison pour laquelle il y a été renoncé. Les sociétés du groupe figurant dans la liste des participations à la page 106 sont intégrées dans les segments. Le poste «Autres résultats» comprend le résultat financier, le résultat issu de la vente de biens immobiliers, ainsi que les impôts sur les bénéfices et les parts des minoritaires.

# Information sur les segments: groupe CFF.

## Données sur le compte de résultat

En millions de francs	Marché Voyageurs		Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises	Infrastructure		Autres segments/Éliminations	Total CFF
	Grandes lignes	Trafic régional				Réseau	Énergie		
1.1-31.12.2023									
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 899,3</b>	<b>1 973,3</b>	<b>3 038,4</b>	<b>1 045,3</b>	<b>889,1</b>	<b>4 604,7</b>	<b>890,1</b>	<b>-3 915,9</b>	<b>11 424,3</b>
dont									
Produits du trafic	2 724,3	1 026,6	0,0	0,0	760,1	1 225,4	0,0	-1 158,9	4 577,5
Prestations des pouvoirs publics	0,0	809,5	0,0	0,0	2,2	2 270,7	65,0	0,0	3 147,4
Produits résultant de la location d'immeubles	0,0	2,5	1,2	841,6	0,5	1,4	0,0	-161,7	685,7
Produits résultant des ventes d'énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	795,2	-332,8	463,6
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-2 782,8</b>	<b>-1 915,3</b>	<b>-3 059,5</b>	<b>-725,6</b>	<b>-926,5</b>	<b>-4 784,8</b>	<b>-804,2</b>	<b>3 948,8</b>	<b>-11 049,8</b>
dont									
Charges de personnel	-51,1	-137,4	-1 524,9	-159,5	-409,9	-1 477,0	-57,5	-867,9	-4 685,3
Amortissements	-263,9	-318,0	-66,6	-234,6	-21,7	-1 455,2	-80,6	-105,2	-2 545,9
<b>Résultat d'exploitation/EBIT</b>	<b>116,5</b>	<b>58,0</b>	<b>-21,1</b>	<b>319,7</b>	<b>-37,3</b>	<b>-180,1</b>	<b>86,0</b>	<b>32,9</b>	<b>374,4</b>
Autres résultats	0,1	-34,9	0,9	-97,6	-2,2	7,2	-8,2	26,8	-107,9
Paiements compensatoires à Infrastructure/prêt Caisse de pensions	0,0	0,0	0,0	-168,2 <sup>1</sup>	0,0	150,0	0,0	18,2	0,0
<b>Résultat du segment/du groupe</b>	<b>116,6</b>	<b>23,0</b>	<b>-20,2</b>	<b>53,9</b>	<b>-39,5</b>	<b>-22,9</b>	<b>77,8</b>	<b>77,8</b>	<b>266,5</b>

<sup>1</sup> Paiements compensatoires hors intérêts. Les paiements compensatoires, y compris les intérêts (59,3 millions de francs), s'élèvent à 227,5 millions de francs.

1.1-31.12.2022									
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 631,1</b>	<b>1 888,4</b>	<b>2 925,1</b>	<b>1 013,2</b>	<b>852,4</b>	<b>4 488,7</b>	<b>784,1</b>	<b>-3 856,1</b>	<b>10 726,8</b>
dont									
Produits du trafic	2 494,4	921,5	0,0	0,0	763,4	1 167,7	0,0	-1 104,6	4 242,5
Prestations des pouvoirs publics	0,0	829,1	0,0	0,0	1,5	2 225,0	71,6	0,0	3 127,2
Produits résultant de la location d'immeubles	0,0	2,4	1,3	803,5	0,6	2,0	0,1	-152,8	657,0
Produits résultant des ventes d'énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	686,4	-261,1	426,3
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-2 669,0</b>	<b>-1 831,6</b>	<b>-2 947,0</b>	<b>-701,9</b>	<b>-1 051,0</b>	<b>-4 642,0</b>	<b>-946,2</b>	<b>3 902,0</b>	<b>-10 886,7</b>
dont									
Charges de personnel	-48,2	-131,1	-1 499,7	-153,1	-395,8	-1 449,8	-52,6	-810,0	-4 540,3
Amortissements	-256,6	-309,6	-63,7	-261,5	-168,4	-1 480,4	-70,5	-96,7	-2 707,4
<b>Résultat d'exploitation/EBIT</b>	<b>-37,9</b>	<b>56,8</b>	<b>-21,9</b>	<b>311,3</b>	<b>-198,6</b>	<b>-153,3</b>	<b>-162,1</b>	<b>45,8</b>	<b>-159,8</b>
Autres résultats	-9,3	-46,3	-1,0	-74,3	78,5	-20,8	-2,8	-9,5	-85,5
Paiements compensatoires à Infrastructure/prêt Caisse de pensions	0,0	0,0	0,0	-217,4 <sup>1</sup>	0,0	150,0	0,0	67,4	0,0
<b>Résultat du segment/du groupe</b>	<b>-47,2</b>	<b>10,6</b>	<b>-23,0</b>	<b>19,6</b>	<b>-120,1</b>	<b>-24,2</b>	<b>-164,9</b>	<b>103,7</b>	<b>-245,4</b>

<sup>1</sup> Paiements compensatoires hors intérêts. Les paiements compensatoires, y compris les intérêts (32,4 millions de francs), s'élèvent à 249,8 millions de francs.

## Données sur le flux de trésorerie

En millions de francs	Marché Voyageurs		Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises	Infrastructure		Autres segments/ Éliminations	Total CFF
	Grandes lignes	Trafic régional				Réseau	Énergie		
1.1-31.12.2023									
Variation de liquidités résultant de l'activité d'exploitation	422,8	370,8	-30,5	266,9	-75,1	26,0	75,0	239,2	1 295,1
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement	-222,1	-107,8	-94,8	-546,5	23,9	-2 201,1	-158,6	-115,4	-3 422,5
Variation de liquidités résultant du financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	0,0	75,0	0,0	0,0	-0,1	2 181,9	57,1	0,0	2 313,9
<b>Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics</b>	<b>200,7</b>	<b>338,0</b>	<b>-125,3</b>	<b>-279,6</b>	<b>-51,3</b>	<b>6,8</b>	<b>-26,5</b>	<b>123,8</b>	<b>186,5</b>
1.1-31.12.2022									
Variation de liquidités résultant de l'activité d'exploitation	345,6	466,8	-60,8	225,7	-41,7	-62,3	-119,2	178,3	932,4
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement	-392,1	-240,9	-101,1	-489,9	-5,3	-2 063,4	-190,1	-92,7	-3 575,4
Variation de liquidités résultant du financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-5,0	57,5	0,0	0,0	-0,1	2 061,4	67,3	0,0	2 181,1
<b>Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics</b>	<b>-51,5</b>	<b>283,4</b>	<b>-161,9</b>	<b>-264,2</b>	<b>-47,2</b>	<b>-64,3</b>	<b>-241,9</b>	<b>85,6</b>	<b>-461,9</b>

105

Rapport de gestion 2023

## Données sur le bilan

En millions de francs	Marché Voyageurs		Production Voyageurs	Immobilier	Trafic marchandises	Infrastructure		Autres segments/ Éliminations	Total CFF
	Grandes lignes	Trafic régional				Réseau	Énergie		
31.12.2023									
<b>Actif</b>	<b>4 826,3</b>	<b>4 727,0</b>	<b>1 361,1</b>	<b>7 313,8</b>	<b>541,1</b>	<b>34 313,6</b>	<b>2 243,2</b>	<b>-304,5</b>	<b>55 021,7</b>
Actif circulant	320,3	602,8	781,1	63,6	245,6	452,2	112,2	-849,0	1 728,8
Actif immobilisé	4 506,0	4 124,2	580,0	7 250,1	295,5	33 861,4	2 131,0	544,6	53 292,9
<b>Passif</b>	<b>4 826,3</b>	<b>4 727,0</b>	<b>1 361,1</b>	<b>7 313,8</b>	<b>541,1</b>	<b>34 313,6</b>	<b>2 243,2</b>	<b>-304,5</b>	<b>55 021,7</b>
Capitaux étrangers	1 580,1	3 758,4	903,2	6 392,8	542,6	26 923,6	1 637,4	835,6	42 573,8
dont									
Dettes financières	500,0	2 859,7	361,1	6 205,0	359,8	668,0	683,7	-222,0	11 415,3
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	0,0	613,6	0,0	0,0	0,5	25 493,5	510,5	0,0	26 618,1
Fonds propres	3 246,1	968,6	457,9	920,9	-1,5	7 390,0	605,9	-1 140,1	12 448,0
31.12.2022									
<b>Actif</b>	<b>4 609,4</b>	<b>4 962,6</b>	<b>905,1</b>	<b>6 980,6</b>	<b>535,6</b>	<b>33 508,6</b>	<b>2 227,9</b>	<b>-167,5</b>	<b>53 562,2</b>
Actif circulant	240,5	630,8	353,3	70,0	247,9	396,5	177,2	-715,0	1 401,1
Actif immobilisé	4 368,9	4 331,8	551,8	6 910,6	287,7	33 112,1	2 050,7	547,5	52 161,1
<b>Passif</b>	<b>4 609,4</b>	<b>4 962,6</b>	<b>905,1</b>	<b>6 980,6</b>	<b>535,6</b>	<b>33 508,6</b>	<b>2 227,9</b>	<b>-167,5</b>	<b>53 562,2</b>
Capitaux étrangers	1 479,9	4 021,9	427,0	6 113,5	493,6	26 095,6	1 700,2	1 034,8	41 366,6
dont									
Dettes financières	500,0	3 112,2	236,1	5 926,1	314,8	696,0	723,7	75,8	11 584,8
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	0,0	565,5	0,0	0,0	0,6	24 731,5	487,2	0,0	25 784,8
Fonds propres	3 129,5	940,6	478,1	867,1	42,0	7 413,0	527,7	-1 202,3	12 195,7

# Liste des participations du groupe CFF.

## Sociétés du groupe et sociétés associées.

Raison sociale	Capital social en millions	Participation CFF en millions	Participation	Participation	Sai	Seg
			CFF en % 31.12.2023	CFF en % 31.12.2022		
Chemins de fer fédéraux suisses CFF SA, Berne	CHF 9000,00	9000,00	100,00	100,00	V	
Elvetino SA, Zurich	CHF 11,00	11,00	100,00	100,00	V	MP
SBB GmbH, Constance	EUR 1,50	1,50	100,00	100,00	V	MP
Sensetalbahn AG, Berne	CHF 2,89	2,87	99,47	99,47	V	MP
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF 75,00	67,50	90,00	90,00	V	MP
RailAway SA, Lucerne	CHF 0,10	0,09	86,00	86,00	V	MP
öV Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG en liquidation, Berne	CHF 1,00	0,75	75,49	75,49	E	MP
Regionalps SA, Martigny	CHF 6,65	4,66	70,00	70,00	V	MP
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF 120,00	79,20	66,00	66,00	V	MP
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF 0,30	0,18	60,00	60,00	V	MP
Lémanis SA, Chêne-Bourg	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00	E	MP
EuroBasilea SA, Muttentz	CHF 0,10	0,06	60,00	0,00	E	MP
TILO SA, Bellinzona	CHF 2,00	1,00	50,00	50,00	Q	MP
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR 0,03	0,01	50,00	50,00	E	MP
Lyria SAS, Paris	EUR 0,08	0,02	26,00	26,00	E	MP
STC Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF 5,25	1,26	24,01	24,01	E	MP
Transsicura AG, Berne	CHF 2,00	2,00	100,00	100,00	V	IM
Parking de la Gare de Neuchâtel S.A., Neuchâtel	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00	E	IM
Grosse Schanze AG, Berne	CHF 2,95	1,00	33,90	33,90	E	IM
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF 10,00	2,00	20,00	20,00	E	IM
Schweizerische Bundesbahnen SBB Cargo AG, Olten	CHF 314,00	314,00	100,00	65,00	V	G
ChemOil Logistics AG, Bâle	CHF 1,00	1,00	100,00	65,00	V	G
ChemOil Logistics GmbH, Weil am Rhein	EUR 0,03	0,03	100,00	65,00	V	G
SBB Intermodal AG, Olten	CHF 0,10	0,10	100,00	0,00	V	G
SBB Cargo International AG, Olten	CHF 25,00	18,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Italia S.r.l., Milan	EUR 13,00	9,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Deutschland GmbH, Duisburg	EUR 1,50	1,13	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Nederland B.V., Rotterdam	EUR 0,10	0,08	75,00	75,00	V	G
RT&S Lokführer-Akademie GmbH, Duisburg	EUR 0,50	0,38	75,00	75,00	V	G
Gateway Basel Nord AG, Bâle	CHF 0,10	0,03	33,33	21,67	E	G
RAIpin AG, Olten	CHF 4,53	1,50	33,11	33,11	E	G
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO), Chavornay	CHF 1,04	0,28	27,04	17,58	E	G
Hupac SA, Chiasso	CHF 20,00	4,77	23,85	23,85	E	G
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF 20,00	20,00	100,00	100,00	V	I
Ritom SA, Quinto	CHF 46,50	34,88	75,00	75,00	V	I
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF 60,00	24,00	40,00	40,00	E	I
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF 350,00	126,00	36,00	36,00	E	I
AlpTransit Gotthard AG, Lucerne (fusionnée)	CHF 0,00	0,00	0,00	100,00	E	I
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF 12,50	12,50	100,00	100,00	V	KB
login Berufsbildung AG, Olten	CHF 1,00	0,69	69,42	69,42	V	KB

Sai = Saisie  
V = Consolidation intégrale  
E = Prise en compte selon la méthode de mise en équivalence  
Q = Intégration proportionnelle

Seg = Segment  
MP = Marché Voyageurs  
IM = Immobilier  
G = Trafic marchandises  
I = Infrastructure  
KB = Unités centrales



# Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe.

**Deloitte.**

Deloitte SA  
Pfungstweidstrasse 11  
8005 Zurich  
Switzerland

Phone: +41 (0)58 279 60 00  
Fax: +41 (0)58 279 66 00  
www.deloitte.ch

## Rapport de l'organe de révision

À l'assemblée générale de  
**CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES CFF, BERNE**

## Rapport sur l'audit des comptes consolidés

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Chemins de fer fédéraux suisses CFF et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 76-106).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF  
Rapport de l'organe de révision  
pour l'exercice clos au  
31 décembre 2023

#### *Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

#### **Deloitte SA**

Fabien Lussu  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Sarah Sutter  
Expert-réviseur agréé

Zurich, 22 février 2024



# Compte de résultat de CFF SA.

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2023	2022
<b>Produits d'exploitation</b>			
Produits du trafic	1	3 792,6	3 482,0
Prestations des pouvoirs publics	2	2 935,2	2 908,0
Produits résultant de la location d'immeubles		691,1	662,9
Produits accessoires	3	1 541,0	1 454,0
Prestations propres		1 409,5	1 339,6
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>10 369,4</b>	9 846,5
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de matières premières et consommables		-871,3	-801,8
Charges de personnel	4	-4 080,3	-3 955,9
Autres charges d'exploitation	5	-2 563,0	-2 605,5
Corrections de valeur sur immobilisations financières	8	-40,0	-65,6
Corrections de valeur sur participations		-16,5	-88,4
Amortissements des immobilisations corporelles		-2 196,2	-2 256,3
Amortissements des immobilisations incorporelles		-236,5	-202,8
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>-10 003,8</b>	-9 976,2
<b>Résultat d'exploitation/EBIT</b>		<b>365,6</b>	-129,7
Produits financiers		20,9	17,5
Charges financières		-133,8	-158,4
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>252,6</b>	-270,5
Résultat issu de la vente de biens immobiliers		27,5	8,1
<b>Bénéfice/Perte avant impôts</b>		<b>280,1</b>	-262,4
Impôts sur les bénéfices		-15,0	-16,6
<b>Bénéfice/Perte de l'exercice</b>	6	<b>265,1</b>	-279,0

# Bilan de CFF SA.

## Actif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités		146,1	142,6
Créances financières à court terme		159,8	114,8
Créances résultant de livraisons et de prestations	7	267,4	220,0
Autres créances		112,9	106,8
Stocks et travaux en cours		455,1	408,6
Compte de régularisation actif		493,5	345,1
<b>Total Actif circulant</b>		<b>1 634,9</b>	1 338,0
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations financières	8	878,4	1 008,5
Participations		550,8	555,6
Immobilisations corporelles		42 961,5	42 529,3
Immobilisations corporelles en cours de construction		6 895,4	6 290,7
Immobilisations incorporelles		1 202,6	1 134,1
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>52 488,6</b>	51 518,2
<b>Total Actif</b>		<b>54 123,5</b>	52 856,2

## Passif.

En millions de francs	Remarque	31.12.2023	31.12.2022
<b>Capitaux étrangers</b>			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	9	658,7	610,8
Dettes financières à court terme	10	1 670,5	1 379,7
Autres dettes à court terme	12	244,3	203,5
Comptes de régularisation passif		1 869,4	1 495,8
Provisions à court terme	13	343,9	342,0
<b>Total Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>4 786,8</b>	4 031,9
Dettes financières à long terme	10	10 254,0	10 717,6
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	11	26 003,9	25 218,7
Autres dettes à long terme	12	665,8	671,3
Provisions à long terme	13	435,6	504,3
<b>Total Capitaux étrangers à long terme</b>		<b>37 359,3</b>	37 112,0
<b>Total Capitaux étrangers</b>		<b>42 146,1</b>	41 143,9
<b>Fonds propres</b>			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserve légale provenant du capital			
Réserves issues d'apports de capital		2 000,0	2 000,0
Réserves provenant de bénéfices, constituées en vertu de lois spéciales			
Réserves LCdF 67 Infrastructure Réseau		-37,3	-16,3
Réserves LCdF 67 Infrastructure Énergie		4,3	2,7
Réserve LTV 36 Trafic régional voyageurs		-81,4	-215,5
Réserves facultatives issues du bénéfice		700,0	1 000,0
Bénéfice/Perte résultant du bilan			
Bénéfice reporté		126,7	220,4
Bénéfice/Perte de l'exercice	6	265,1	-279,0
<b>Total Fonds propres</b>		<b>11 977,4</b>	11 712,3
<b>Total Passif</b>		<b>54 123,5</b>	52 856,2

# Annexe aux comptes annuels de CFF SA.

112

## Remarques concernant les comptes annuels.

### Généralités.

Les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA), Berne, ont été établis conformément aux dispositions du code des obligations relatives à la comptabilité commerciale (art. 957-963b CO). Les comptes annuels présentent la situation économique de l'entreprise CFF SA de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les sociétés dans lesquelles CFF SA détient une participation directe ou indirecte d'au moins 20% sont considérées comme des participations. La Confédération en tant qu'actionnaire de CFF SA et les organisations sur lesquelles elle exerce un contrôle sont les détenteurs de participations.

### Engagements de prévoyance.

CFF SA est affiliée à la Caisse de pensions CFF pour la prévoyance professionnelle. Au 31 décembre 2023, la Caisse de pensions présente un taux de couverture de 107,9% (2022: 100,6%). Les engagements de prévoyance se sont montés à 450,0 millions de francs au 31 décembre 2023 (2022: 450,0 millions).

### Contribution à la Communauté de transport zurichoise (ZVV).

Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent le versement à CFF SA d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise («compensation des avantages») d'un montant de 45,0 millions de francs (2022: 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par CFF SA, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic régional voyageurs.

### Provision pour les sites contaminés.

Une expertise externe a révélé la nécessité, pour CFF SA, de constituer une provision pour les sites contaminés de 393,0 millions de francs au 1<sup>er</sup> janvier 1999. Au vu des grandes incertitudes quant à la détermination de cette provision, il avait alors été convenu avec la Confédération de renoncer à une provision intégrale dans le bilan d'ouverture en 1999, et de prévoir plutôt une provision de 110,0 millions de francs pour les frais d'assainissement occasionnés. Les opérations de dépollution se sont poursuivies en 2023 et les coûts ont grevé la provision à hauteur de 1,5 million de francs. Au jour d'établissement du bilan, la provision s'élève à 31,7 millions de francs.

### Provision pour la maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs.

Les pouvoirs publics versent des indemnités compensatoires au trafic régional voyageurs pour les coûts générés par l'offre qu'ils ont commandée, et non couverts par les voyageurs. Ces coûts englobent les coûts lissés liés à la maintenance des véhicules. En réalité, l'enregistrement des coûts effectifs ne coïncide pas avec le versement des indemnités, ce qui donne lieu à une différence. En vertu de l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires, une provision est augmentée ou diminuée de cette différence.

### Impôts sur les bénéfices.

CFF SA paie des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Pour l'activité de transport concessionnaire, elle est exonérée aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt foncier.

# Données détaillées sur les postes du bilan et du compte de résultat.

## 1 Produits du trafic.

En millions de francs	2023	2022
Trafic voyageurs	3 550,3	3 241,0
Infrastructure (produit des sillons)	242,3	241,0
<b>Produits du trafic</b>	<b>3 792,6</b>	<b>3 482,0</b>

## 2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2023	2022
<b>Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs</b>		
Confédération	279,7	284,0
Cantons	319,8	327,3
Total Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	<b>599,5</b>	<b>611,3</b>
<b>Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure dans le cadre de la Convention sur les prestations</b>		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 453,8	1 484,3
Parts d'investissement non activables	358,3	329,3
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	339,7	326,4
Total Prestations de la Confédération résultant de la Convention sur les prestations	<b>2 151,9</b>	<b>2 140,0</b>
<b>Prestations liées aux parts d'investissements non activables assortis d'un financement spécial</b>		
Confédération	174,7	131,4
Cantons	9,1	25,2
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	<b>183,9</b>	<b>156,7</b>
<b>Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire</b>	<b>2 335,7</b>	<b>2 296,6</b>
<b>Prestations des pouvoirs publics</b>	<b>2 935,2</b>	<b>2 908,0</b>

### 3 Produits accessoires.

En millions de francs	2023	2022
Prestations d'exploitation ferroviaire	58,7	56,9
Prestations de service	232,5	234,0
Travaux de maintenance et d'entretien	129,7	121,6
Produits résultant de la location	104,8	100,2
Produits résultant des ventes d'énergie	469,7	430,3
Opérations de change	26,8	28,2
Commissions	33,8	32,7
Matériel et imprimés	78,1	77,4
Participations financières	303,4	255,4
Autres produits accessoires	103,4	117,2
<b>Produits accessoires</b>	<b>1 541,0</b>	<b>1 454,0</b>

### 4 Charges de personnel.

En millions de francs	2023	2022
Charges salariales	2 803,8	2 717,4
Location de personnel	542,4	536,7
Charges sociales	537,9	515,0
Autres charges de personnel	196,1	186,8
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 080,3</b>	<b>3 955,9</b>

### 5 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2023	2022
Prestations d'exploitation ferroviaire	475,7	425,0
Location d'immobilisations corporelles	75,5	70,9
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	589,1	535,3
Charges de véhicules	110,0	149,1
Charges d'énergie	570,4	701,9
Charges d'administration	102,8	104,0
Charges d'informatique	226,4	203,4
Dépenses publicitaires	44,3	41,6
Concessions, droits et taxes	106,2	118,0
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur prestations des pouvoirs publics	96,5	96,7
Charges d'exploitation diverses	166,1	159,6
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>2 563,0</b>	<b>2 605,5</b>

### 6 Bénéfice/Perte de l'exercice.

En millions de francs	2023	2022
Résultat des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires		
Trafic régional voyageurs selon l'art. 36 LTV	22,0	134,1
Infrastructure selon l'art. 67 LCdF	-21,0	-20,6
Tâche systémique pour l'alimentation en courant de traction selon l'art. 67 LCdF	1,6	0,8
Bénéfice résultant des secteurs ne donnant pas droit à des indemnités compensatoires	262,5	-393,3
<b>Bénéfice/Perte de l'exercice</b>	<b>265,1</b>	<b>-279,0</b>

L'Office fédéral des transports finance séparément les tâches systémiques dans le domaine de l'infrastructure ferroviaire. Énergie répond de la tâche systémique liée à l'alimentation en courant de traction.



## 7 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	246,1	204,4
envers les détenteurs de participations	14,8	13,8
envers les participations	12,1	7,8
Corrections de valeur	-5,5	-6,0
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>267,4</b>	<b>220,0</b>

115

## 8 Immobilisations financières.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Autres participations	45,1	44,6
Correction de valeur sur autres participations	-10,9	-10,4
Prêts aux sociétés du groupe	768,3	844,8
Correction de valeur sur les prêts envers des sociétés du groupe	-105,0	-65,0
Prêts aux sociétés associées	1,0	1,1
Autres immobilisations financières	179,9	193,3
<b>Immobilisations financières</b>	<b>878,4</b>	<b>1 008,5</b>

Les corrections de valeurs des immobilisations financières qui ont une incidence sur le résultat sont liées à la correction de valeur sur les prêts envers CFF Cargo SA (40,0 millions de francs) et à la correction de valeur sur les autres participations (0,6 million de francs). CFF SA a signé une convention de postposition sur les prêts accordés à CFF Cargo SA à hauteur de 200,0 millions de francs. Cette convention est valable jusqu'à la fin de l'assainissement financier de la société débitrice. Les amortissements y afférents sont suspendus. CFF SA a en outre remis à CFF Cargo SA une promesse de garantie de liquidités pour des prêts supplémentaires à hauteur de 90,0 millions de francs.

## 9 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	608,8	570,1
envers les détenteurs de participations	42,6	37,7
envers les participations	7,3	3,1
<b>Dettes résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>658,7</b>	<b>610,8</b>

## 10 Dettes financières à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Dettes bancaires	3 373,3	3 476,0
Dépôts en espèces liés aux dérivés de taux d'intérêt (passif)	0,0	58,1
Dettes résultant de contrats de leasing	28,2	33,8
Caisse du personnel	708,8	804,7
Dettes financières envers les sociétés du groupe	509,7	513,2
Prêts de la Confédération (commerciaux)	6 480,0	6 295,0
Prêts de l'institution de prévoyance	824,5	916,6
<b>Dettes financières à court terme et à long terme</b>	<b>11 924,5</b>	<b>12 097,4</b>

## 11 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention sur les prestations)	4 038,1	4 079,6
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention de mise en œuvre)	18 880,6	18 076,1
Prêts du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)	837,3	830,9
Prêts issus d'autres conventions passées avec la Confédération	158,7	158,7
Prêts des cantons	2 089,3	2 073,5
<b>Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire</b>	<b>26 003,9</b>	<b>25 218,7</b>

Les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions. Ils comprennent les avoirs en comptes courants envers la Confédération en relation avec des projets en phase de construction, pour un montant de 31,3 millions de francs (2022: 24,8 millions).

## 12 Autres dettes à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Dettes à court terme envers les institutions publiques	81,6	75,0
Autres dettes à court terme	162,6	128,5
Régularisation des recettes à long terme	42,8	47,3
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs	623,0	624,0
<b>Autres dettes à court terme et à long terme</b>	<b>910,1</b>	<b>874,8</b>

## 13 Provisions à court terme et à long terme.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Sites contaminés	31,7	33,2
Contrats énergétiques déficitaires	307,3	327,3
Vacances/avoirs en temps	184,4	179,2
Restructurations	12,3	15,7
Maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs	130,2	169,7
Autres provisions	113,6	121,2
<b>Provisions à court terme et à long terme</b>	<b>779,5</b>	<b>846,3</b>

La provision liée aux contrats énergétiques déficitaires couvre les pertes attendues pour la centrale de Nant de Drance, qui sont liées aux prévisions actuelles du prix du marché.

Un montant de 115,5 millions de francs a été prélevé sur les provisions pour la maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs afin de financer les travaux effectués (2022: 92,7 millions). Parallèlement, 76,4 millions de francs ont été provisionnés pour les véhicules n'ayant pas nécessité de travaux de maintenance considérables durant l'exercice sous revue (2022: 69,2 millions). De plus, suite à la vente de véhicules, des provisions d'un montant de 0,5 million de francs ont été transférées à l'acquéreur.

## Autres données.

### Postes à temps plein.

En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein s'est inscrit à 27 440 (2022: 26 827).

### Gestion des liquidités.

Les CFF gèrent un pool de liquidités à l'échelle du groupe. CFF SA en fait partie et assure le rôle de «pool leader». La banque (du pool) peut mettre en gage les avoirs (comptes) des participants du pool au titre de sûreté.

### Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	8 344,8	8 280,8
Payables dans un délai supérieur à 5 ans	3 482,2	3 403,9
<b>Total</b>	<b>11 827,0</b>	<b>11 684,8</b>

Les autres engagements non inscrits au bilan englobent entre autres les engagements d'investissement, les engagements dans le secteur de l'énergie et les locations durables de biens immobiliers et d'autres installations. D'autres engagements partiels subsistent du fait des participations détenues dans les centrales électriques en participation à des fins de prise en charge des coûts annuels de celles-ci. Ces engagements ne peuvent pas être évalués de manière fiable en raison de la longue durée d'exploitation.

### Sûretés constituées en faveur de tiers.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Cautionnements et garanties	39,3	41,2
<b>Total</b>	<b>39,3</b>	<b>41,2</b>

### Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Leasings	50,5	56,6
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente Eurofima	3 055,7	3 315,4
<b>Total</b>	<b>3 106,2</b>	<b>3 372,0</b>

### Engagements conditionnels.

En millions de francs	31.12.2023	31.12.2022
Engagements résultant du capital social non libéré	104,0	104,0
Clauses de responsabilité statutaires	302,0	325,0
Autres	154,5	248,6
<b>Total</b>	<b>560,5</b>	<b>677,6</b>

## Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

CFF SA détient des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

## Couverture des risques liés aux transactions au sein du groupe.

Corporate Treasury répond de la gestion des risques de change à l'échelle du groupe. Les risques de change nets résultant des transactions des divisions et des sociétés du groupe sont couverts de manière centrale par CFF SA.

## Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration le 22 février 2024, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes annuels 2023.

# Informations selon l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires.

CFF SA relève de l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

## Montants de couverture des assurances de choses et des assurances responsabilité civile (art. 3 OCEC).

Pour l'ensemble de ses secteurs d'activité, CFF SA a conclu des assurances de choses pour un montant de couverture de 400,0 millions de francs (inchangé par rapport à 2022) et des assurances responsabilité civile pour un montant de couverture de 400,0 millions de francs (inchangé par rapport à 2022).

119

## Immobilisations du secteur Infrastructure (art. 7 OCEC).

En millions de francs	Valeur comptable nette	Entrées	Reclassifications liées aux immobilisations en cours de construction	Amortissements	Sorties	Valeur comptable nette
	1.1.2023					31.12.2023
Bâtiments et biens-fonds	1 625,3	1,8	30,9	-30,2	-0,7	1 627,1
Ouvrages d'art	9 340,4	0,0	302,5	-186,5	-2,4	9 454,0
Ponts	1 943,9	0,0	114,9	-44,3	-0,6	2 013,8
Tunnels	6 484,5	0,0	43,5	-117,9	0,0	6 410,2
Autres ouvrages d'art	912,0	0,0	144,1	-24,2	-1,7	1 030,0
Installations de la voie ferrée	8 239,1	0,0	580,5	-338,9	-21,7	8 459,1
Voies	3 825,5	0,0	306,8	-177,3	-11,6	3 943,4
Branchements	1 919,4	0,0	151,0	-98,9	-8,4	1 963,1
Autres installations de la voie ferrée	2 494,3	0,0	122,7	-62,7	-1,8	2 552,5
Installations de courant de traction	2 679,4	0,6	162,8	-105,5	-5,4	2 732,0
Installations de la ligne de contact	1 490,3	0,0	87,3	-52,4	-2,8	1 522,5
Autres installations de courant de traction	1 189,1	0,6	75,5	-53,1	-2,6	1 209,5
Installations de sécurité	2 694,6	0,0	153,1	-245,0	-9,3	2 593,5
Postes d'enclenchement et systèmes de contrôle de la marche des trains	2 152,2	0,0	112,8	-191,6	-5,9	2 067,5
Autres installations de sécurité	542,5	0,0	40,3	-53,3	-3,4	526,0
Installations à basse tension et installations de télécommunication	1 923,7	0,0	36,3	-259,6	-12,8	1 687,7
Récepteurs électriques à basse tension	1 419,9	0,0	-42,9	-148,5	-1,7	1 226,8
Autres installations à basse tension et installations de télécommunication	503,9	0,0	79,3	-111,1	-11,2	460,9
Installations d'accueil	1 073,6	0,0	127,4	-32,2	-2,9	1 166,0
Quais et accès	1 017,9	0,0	128,7	-30,5	-2,9	1 113,2
Autres installations d'accueil	55,7	0,0	-1,2	-1,6	0,0	52,8
Véhicules Infrastructure	748,3	0,1	23,3	-55,5	-1,4	714,8
Véhicules ferroviaires	719,6	0,0	6,9	-47,2	-0,3	679,0
Autres véhicules Infrastructure	28,7	0,1	16,4	-8,3	-1,1	35,8
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	430,0	0,0	267,0	-136,2	-10,6	550,3
Installations en cours de construction	4 350,1	2 210,3	-1 683,9	0,0	0,0	4 876,5
<b>Total</b>	<b>33 104,7</b>	<b>2 212,8</b>	<b>0,0</b>	<b>-1 389,5</b>	<b>-67,2</b>	<b>33 860,9</b>
Total Valeurs d'acquisition	51 092,7					52 759,9
Total Corrections de valeur cumulées	-17 988,0					-18 898,9
<b>Total Valeur comptable nette</b>	<b>33 104,7</b>					<b>33 860,9</b>

## Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Infrastructure (art. 7 OCEC).

En millions de francs	2023	2022
Amortissements des immobilisations corporelles	1 282,5	1 260,3
Amortissements des immobilisations incorporelles	107,0	91,8
Amortissement des valeurs comptables résiduelles (sorties)	65,7	128,3
<b>Total</b>	<b>1 455,2</b>	<b>1 480,4</b>

120

## Investissements du secteur Infrastructure (art. 3 OCEC).

Groupe d'installations	Total Investissements	dont au débit du compte de résultat	dont entrées d'installations
En millions de francs	2023	2023	2023
Bâtiments et biens-fonds	60,0	13,6	46,5
Ouvrages d'art	404,7	63,8	340,9
Ponts	195,5	21,8	173,7
Tunnels	103,1	23,2	79,9
Autres ouvrages d'art	106,1	18,7	87,4
Installations de la voie ferrée	890,1	147,3	742,8
Voies	620,7	95,3	525,4
Branchements	248,4	47,9	200,5
Autres installations de la voie ferrée	21,1	4,1	16,9
Installations de courant de traction	206,1	27,9	178,2
Installations de la ligne de contact	135,3	17,4	117,9
Autres installations de courant de traction	70,8	10,4	60,3
Installations de sécurité	335,3	60,1	275,3
Postes d'enclenchement et systèmes de contrôle de la marche des trains	245,1	53,2	191,9
Autres installations de sécurité	90,2	6,9	83,3
Installations à basse tension et installations de télécommunication	219,7	27,6	192,2
Récepteurs électriques à basse tension	117,7	11,5	106,2
Autres installations à basse tension et installations de télécommunication	102,0	16,1	85,9
Installations d'accueil	300,6	43,6	257,0
Quais et accès	294,4	42,7	251,7
Autres installations d'accueil	6,2	0,9	5,3
Véhicules Infrastructure	31,5	0,8	30,8
Véhicules ferroviaires	12,9	0,0	12,9
Autres véhicules Infrastructure	18,6	0,7	17,8
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	220,8	71,6	149,2
Réduction de la déduction de l'impôt préalable sur les contributions d'investissement	60,3	60,3	0,0
<b>Total</b>	<b>2 729,2</b>	<b>516,4</b>	<b>2 212,8</b>

Les investissements du secteur Infrastructure sont financés à partir des fonds alloués par les pouvoirs publics pour les renouvellements (1737,4 millions de francs contre 1683,2 millions en 2022) et les aménagements (981 millions de francs contre 814,0 millions en 2022), ainsi qu'à partir de fonds propres (10,7 millions de francs contre 41,2 millions en 2022).

## Participations.

Raison sociale	Capital social en millions	Part du capital et part des droits de vote CFF en millions	Part du capital et part des droits de vote CFF en % <b>31.12.2023</b>	Part du capital et part des droits de vote CFF en % 31.12.2022
<b>Transport et tourisme</b>				
Elvetino SA, Zurich	CHF 11,00	11,00	100,00	100,00
SBB GmbH, Constance	EUR 1,50	1,50	100,00	100,00
Sensetalbahn AG, Berne	CHF 2,89	2,87	99,47	99,47
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF 75,00	67,50	90,00	90,00
RailAway SA, Lucerne	CHF 0,10	0,09	86,00	86,00
öV Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG en liquidation, Berne	CHF 1,00	0,74	74,42	74,42
Regionalps SA, Martigny	CHF 6,65	4,66	70,00	70,00
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF 120,00	79,20	66,00	66,00
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF 0,30	0,18	60,00	60,00
Lémanis SA, Chêne-Bourg	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00
EuroBasilea SA, Muttenz	CHF 0,10	0,06	60,00	0,00
TILO SA, Bellinzona	CHF 2,00	1,00	50,00	50,00
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR 0,03	0,01	50,00	50,00
Lyria SAS, Paris	EUR 0,08	0,02	26,00	26,00
STC Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF 5,25	1,26	24,01	24,01
<b>Transporteurs et transitaires</b>				
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Olten	CHF 314,00	314,00	100,00	65,00
SBB Intermodal AG, Olten	CHF 0,10	0,10	100,00	0,00
SBB Cargo International SA, Olten	CHF 25,00	18,75	75,00	75,00
RAIpin AG, Olten	CHF 4,53	1,50	33,11	33,11
Hupac SA, Chiasso	CHF 20,00	4,77	23,85	23,85
<b>Centrales électriques</b>				
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF 20,00	20,00	100,00	100,00
Ritom SA, Quinto	CHF 46,50	34,88	75,00	75,00
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF 60,00	24,00	40,00	40,00
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF 350,00	126,00	36,00	36,00
<b>Immeubles et parkings</b>				
Parking de la Gare de Neuchâtel S.A., Neuchâtel	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00
Grosse Schanze AG, Berne	CHF 2,95	1,00	33,90	33,90
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF 10,00	2,00	20,00	20,00
<b>Divers</b>				
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF 12,50	12,50	100,00	100,00
Transsicura AG, Bern	CHF 2,00	2,00	100,00	100,00
login Berufsbildung AG, Olten	CHF 1,00	0,69	69,42	69,42
AlpTransit Gotthard AG, Lucerne (fusionnée)	CHF 0,00	0,00	0,00	100,00

## Approbation des comptes annuels par l'Office fédéral des transports.

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'Office fédéral des transports renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

# Proposition d'utilisation du résultat.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser comme suit le bénéfice résultant du bilan arrêté au 31 décembre 2023:

122

En millions de francs	31.12.2023
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	107,3
Prélèvement sur la réserve art. 67 LCdF Infrastructure et tâche systémique alimentation en courant de traction	19,4
Bénéfice reporté	126,7
Bénéfice de l'exercice	265,1
<b>Bénéfice résultant du bilan à la disposition de l'Assemblée générale</b>	<b>391,8</b>
<b>Utilisation du bénéfice résiduel résultant du bilan</b>	
Affectation à la réserve Trafic régional voyageurs selon l'art. 36 LTV	-22,0
Affectation à la réserve légale selon l'art. 672 CO	-13,1
Affectation à la réserve facultative issue du bénéfice	-200,0
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>156,7</b>



# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels.

**Deloitte.**

Deloitte SA  
Pfungstweidstrasse 11  
8005 Zurich  
Switzerland

Phone: +41 (0)58 279 60 00  
Fax: +41 (0)58 279 66 00  
www.deloitte.ch

## **Rapport de l'organe de révision**

À l'assemblée générale de  
**CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES CFF, BERNE**

## **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chemins de fer fédéraux suisses CFF (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 110-121).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF  
Rapport de l'organe de révision  
Sur l'audit des comptes annuels au  
31 décembre 2023

#### *Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

#### **Deloitte SA**

Fabien Lussu  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Sarah Sutter  
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 22 février 2024